

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte cheque postal : 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

COMPTE RENDU INTEGRAL — 22^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 12 Février 1963.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 763).
2. — Loi de finances pour 1963 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 763).

Information :

MM. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial ; Jacques Baumel, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Mme Renée Dervaux, MM. Léon Motais de Narbonne, Roger Carcassonne, Mme Suzanne Crémieux, MM. Vincent Delpuech, Jacques Duclos, Pierre Maréilhac, Yvon Coudé du Foresto, Georges Marie-Anne, Abel-Durand, Robert Boulin, secrétaire d'Etat au budget.

Renvoi de la suite de la discussion : M. Marcel Pellenc, rapporteur général.

3. — Règlement de l'ordre du jour (p. 778).

PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures quarante minutes.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la deuxième séance d'hier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1963 (2^e partie)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1963, adopté par l'Assemblée nationale (2^e partie : Moyens des services et dispositions spéciales), n° 42 et 43 (1962-1963).

J'indique au Sénat qu'en application de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les groupes disposeront chacun, pour la discussion des dispositions concernant l'information, d'un temps de parole maximum de vingt minutes.

Les temps de parole alloués aux rapporteurs sont limités à vingt minutes pour le rapporteur spécial de la commission des finances et à quinze minutes pour le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Nous allons procéder à l'examen des dispositions concernant les services du Premier ministre, section II : Information.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

II. — INFORMATION

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Mes chers collègues, je dois ce matin rapporter devant vous pratiquement deux budgets, deux rapports. Mon

premier rapport concerne la partie information relevant des services du Premier ministre, et le second rapport traite de la radiodiffusion-télévision.

J'ai peu de choses à dire du budget de l'information, car aucun fait nouveau important ne le caractérise. Je rappellerai simplement que le montant total des crédits s'élève à 67.134.332 francs, dont 64.526.808 francs sont consacrés essentiellement à des interventions publiques qui se répartissent entre, d'une part, l'agence France-Presse, et, d'autre part, la presse quotidienne et périodique dans son ensemble.

Par contre, les dotations relatives aux subventions aux œuvres sociales de la presse, 2.500 francs, et à la baisse de 15 p. 100 sur les prix des matériels de presse, 5.306.960 francs, qui restent sans changement.

En ce qui concerne l'agence France-Presse, l'augmentation de la subvention est due essentiellement au fait que les tarifs d'abonnements aux services des nouvelles générales de l'A. F. P. ont été relevés de 10,5 p. 100 le 1^{er} janvier 1962. Cette augmentation tarifaire est la conséquence de l'accroissement des charges d'exploitation qui résultent, en particulier, des augmentations de salaires intervenues dans la presse au cours de 1961 et de l'accroissement des dépenses à l'étranger.

Le fonds culturel du ministère de l'information me paraît mériter un commentaire plus long. Ce fonds, je me permets de vous le rappeler, est un puissant moyen d'aide à l'expansion de la presse française dans le monde. Il permet d'aider de nombreuses publications — quotidiens et périodiques — dans leur effort de prospection de vente vers l'étranger. On croit parfois que ce fonds distribue des subventions. C'est une erreur. Il ne fait que rembourser une partie des frais qui sont engagés par les exportateurs.

Ce système n'est pas nouveau. Il existe depuis 1957. Il fonctionne d'ailleurs d'une façon satisfaisante sous l'étroit contrôle de la cour des comptes. Toutes les publications, je le rappelle, peuvent en bénéficier.

Depuis la création de ce fonds, en 1957, la diffusion à l'étranger n'a cessé de croître. Elle est passée de 62 millions de francs en 1957 à 111.300.000 francs en 1961. En 1962, ces exportations ont rapporté, en devises, plus de 120 millions de francs.

Est-il besoin d'insister sur l'intérêt exceptionnel que représente le fonds culturel pour le rayonnement de notre pensée à l'étranger et le maintien de notre langue ? Il offre aussi un intérêt économique car la presse renferme de la publicité qui fait connaître dans le monde nos produits nationaux et favorise ainsi notre commerce extérieur. Il n'y a donc rien de paradoxal à dire que l'action du fonds culturel de presse est rentable. Elle l'est tout autant que celle du fonds culturel « livre » dont dispose le ministère des affaires étrangères.

Il est regrettable que, depuis 1957, les crédits en faveur de la presse aient été considérablement réduits : 5 millions de francs en 1957, 2.750.000 francs en 1958, 3.500.000 francs en 1960-1961.

On me dira, je le sais bien, que les crédits ont été majorés de 700.000 francs en 1962 ; mais, dans le même temps, le fonds culturel s'est vu confier la tâche d'aider à la diffusion de la presse dans tous les nouveaux Etats africains d'expression française.

En 1963, nouvelle augmentation, me dit-on, de 300.000 francs, mais le fonds culturel doit désormais prendre en charge l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

Dans tous ces pays, la présence française n'est plus d'ordre politique ou administratif ; des courants commerciaux existent encore, mais si nous n'y prenions pas garde, ils se tariraient.

Si les populations de ces pays gardent l'habitude de lire des journaux français, il y a de fortes chances qu'ils continuent à acheter des produits français. Il est donc absolument nécessaire que le fonds culturel reçoive des crédits proportionnés à l'ampleur de la tâche qui lui est confiée.

En 1962 — je ne ferai que cette comparaison — le fonds culturel « livre » a reçu 4.300.000 francs de dotations sur le budget et 800.000 francs au titre du collectif. Il faut qu'un effort comparable soit consenti en faveur de la presse et nous demandons à M. le ministre de l'information et à M. le secrétaire d'Etat au budget de prévoir, au collectif de 1963, un complément de crédits pour le fonds culturel du ministère de l'information.

Je voudrais également — ce seront mes dernières observations à propos de l'information — demander que l'on mit un terme à la dispersion des efforts consentis en faveur de la diffusion de la presse française. Rappelons, en effet, qu'il existe, outre le fonds culturel proprement dit du ministère de l'infor-

mation, deux autres fonds de soutien qui s'occupent de la presse : celui du ministère des affaires étrangères et celui du ministère de la coopération.

Votre commission demande que la coordination de ces diverses informations soit confiée au ministère de l'information, dans le cadre d'ailleurs de l'arrêté du 27 mars 1957 qui a créé le fonds culturel. Chaque administration pourrait conserver les crédits qui lui sont affectés ; la répartition entre les éditeurs serait opérée par la commission mixte qui comprend déjà un représentant des affaires étrangères et à laquelle il suffirait d'adjoindre un représentant du ministère de la coopération.

Enfin, toujours dans le cadre d'une politique plus dynamique de diffusion de notre presse dans le monde, des mesures doivent être prises pour faciliter les transports de presse par avion.

Ceux, très nombreux, qui ont l'occasion, comme moi-même, de se rendre à l'étranger, ont pu constater la concurrence que les journaux anglo-saxons font aux journaux français dans le monde. Pourquoi ? Parce qu'ils bénéficient pour leurs transports par avion de tarifs préférentiels analogues à ceux qui sont consentis à nos journaux sur le réseau postal intérieur français. C'est la raison pour laquelle la presse française se vend à l'étranger plus cher que la presse anglo-saxonne et, par conséquent, se vend moins. Il ne fait pas de doute que si des tarifs préférentiels étaient consentis aux journaux français, leur diffusion connaîtrait une forte expansion.

En revanche, il en résulterait une charge élevée. On l'a évaluée à 1.500.000 francs pour le département ministériel intéressé, mais, toutefois, dans le cadre du budget de cette année, une première mesure pourrait être prise par le ministère de l'information : je veux parler du remboursement aux diffuseurs locaux de frais de port perçus à l'aller sur les exemplaires invendus.

Ce problème des invendus constitue un handicap permanent pour les exportateurs. Le ministre l'a fort bien compris, puisque des remboursements partiels sont déjà consentis dans plusieurs pays aux diffuseurs locaux. Ce qui est souhaitable, c'est que le taux de remboursement soit relevé et que la mesure soit étendue aux divers pays.

Tels sont les points sur lesquels je voulais attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat.

Je n'y ajouterai qu'une question relative à la garantie que l'on doit accorder pour les emprunts destinés à l'équipement et à la modernisation des imprimeries de presse. J'espère que cette garantie, qui n'entraîne pas de dépenses supplémentaires, sera prochainement accordée.

Enfin, dans mon rapport, j'ai insisté sur le rôle que devait jouer le ministre de l'information.

Il doit être, bien entendu, le représentant du Gouvernement à l'égard de la presse, mais, je dirai aussi, de la presse auprès des pouvoirs publics. A ce titre, il doit veiller au respect de la liberté d'expression, à l'impartialité des informations diffusées par les voies officielles. Il doit assurer la coordination entre les divers modes d'expression, non seulement de la presse, mais de la radio, de la télévision et aussi du cinéma. Le ministre de l'information doit jouer le grand rôle de coordinateur que nous attendons de lui et doit également veiller à une stricte objectivité de l'information.

Mais je voudrais surtout ce matin, mes chers collègues, consacrer la seconde partie de ce rapport, qui sera la plus longue, au problème de la radio et de la télévision.

Permettez-moi d'abord de vous rappeler quelques chiffres pour vous montrer la place considérable que la radio et la télévision occupent actuellement dans la vie de la nation et je dirai — nous nous en sommes aperçus récemment — dans la vie politique de la France.

Au 31 décembre 1949, on comptait en France six millions et demi de postes de radio et seulement 297 postes de télévision. Dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1959, il y avait plus de 10 millions et demi de postes de radio et de 1.368.145 postes de télévision. Enfin, au 31 décembre 1962, le nombre des postes de radio atteignait près de 14 millions et celui des postes de télévision avait doublé en trois ans ; 25 p. 100 des foyers français ont maintenant la télévision et 85 p. 100 la radio.

Ce qui est intéressant également dans l'analyse de ces chiffres, c'est la répartition géographique. Si, en 1954, 1 p. 100 seulement des ménages possédait un appareil, en avril dernier, ce chiffre était passé à 23,1 p. 100. C'est la région parisienne et le Nord qui, avec 34 et 32 p. 100 des ménages tiennent naturellement la tête, alors que le Centre et le Centre-Ouest sont en retard avec 12,6 et 15,8 p. 100.

Vous me permettez de remarquer que cette comparaison explique peut-être un certain nombre de faits qui se sont produits dans la situation politique de la France.

On constate également que les postes de télévision sont plus fréquents dans les familles de six personnes et plus.

Est-ce à dire que tous les possesseurs de postes soient des auditeurs de la R. T. F. ? Eh bien non. D'après les sondages effectués à vingt heures, 72 p. 100 des téléspectateurs français regardent le journal télévisé ; ils représentent 6.300.000 personnes. Mais à la même heure, 24 p. 100 des auditeurs écoutent Radio-Luxembourg, 9 p. 100 Europe n° 1 et 3 p. 100 Radio-Monte-Carlo ; ces trois chaînes périphériques regroupent 5.040.000 foyers représentant 12.600.000 individus. Pendant ce temps, France n° 1 attire 3 p. 100 d'auditeurs et France n° 2, 11 p. 100. Ces deux chaînes représentent donc 1.960.000 foyers et 4.900.000 individus. Au total, à vingt heures, ce qui correspond à l'audience la plus large, la R. T. F. est présente dans environ 4.500.000 foyers français.

Ce développement de la radio se fait-il plus vite ou plus lentement qu'à l'étranger ? En ce qui concerne la radio, neuf foyers sur dix avaient un poste en 1960 alors qu'aux Etats-Unis, dès 1956, on comptait un poste par habitant. En ce qui concerne la télévision, en 1953, il y avait un poste pour sept habitants aux Etats-Unis, un pour 24 en Grande-Bretagne, un pour 700 en France ; en 1961, un poste pour trois habitants aux Etats-Unis, un pour 4 en Grande-Bretagne et un pour 18 en France, Algérie comprise.

Des comparaisons avec d'autres pays, sans parler du Japon, seraient édifiantes, principalement pour la télévision. L'équipement de notre pays se fait donc lentement, beaucoup plus lentement qu'à l'étranger.

Quelles sont les causes de ce retard ? Elles sont assez difficiles à déterminer. Peut-être, aussi bien dans certains ministères que dans certains milieux professionnels, a-t-on été timoré ? On dit, par exemple, que la modulation de fréquence, qui représente l'avenir de la radio, a été freinée depuis 1950 et qu'elle commence seulement à se développer. La même réaction a été enregistrée en 1958 lorsque sont apparus les premiers postes à transistors.

Ce qui est plus grave, c'est que le même freinage semble s'être produit depuis trois ans pour la création de la deuxième chaîne.

La direction de la R. T. F. a dit, dans un communiqué d'avril dernier : il est impossible d'aller plus vite parce que l'industrie électronique manque de techniciens et n'a pas une capacité de production suffisante. Or, les professionnels ne semblent pas du tout d'accord avec cette affirmation et beaucoup estiment même — et le disent — qu'on aurait dû aller beaucoup plus vite. M. Frey, alors ministre de l'information, promettait d'ailleurs dès l'automne 1959 le lancement d'un second programme de télévision pour janvier 1960.

Je ne veux pas instruire de procès, mais je crois qu'il n'était pas inutile de rappeler ces divergences d'opinion.

D'ailleurs, pourquoi l'industrie électronique française serait-elle en retard par rapport à celle des autres pays ? Si l'on considère, en effet, la situation à l'étranger, on s'aperçoit que la Grande-Bretagne a déjà deux chaînes et en prépare une troisième, que l'Italie a deux chaînes et que la troisième va débiter en avril prochain, que l'Allemagne a deux chaînes également ainsi que l'Egypte, que le Japon a six chaînes, que le Canada a une chaîne nationale et plusieurs chaînes privées et je ne parle pas ici, vous la connaissez, de la situation aux Etats-Unis.

Notre situation, en fait, est comparable — ce qui est assez humiliant — à celle de la Belgique, de la Hollande ou de la Suisse, non pas quant à la qualité de ces pays, mais quant à leur importance numérique.

Maintenant, je voudrais dire un mot d'un problème qui est fréquemment évoqué : celui de la télévision en couleur.

La France est, heureusement, sur ce point, très bien placée puisque c'est elle qui a mis au point un procédé qui semble être techniquement supérieur au procédé américain qui est d'ailleurs son seul concurrent. Nos voisins européens et même l'U. R. S. S. étudient sérieusement la possibilité d'adopter le procédé français.

Ce choix est important, car le coût des installations d'émissions en couleur est si élevé qu'une collaboration internationale s'avère nécessaire pour l'échange des programmes. En ce domaine, la France ne pourra pas faire cavalier seul et sera obligée de s'aligner sur la position prise par la majorité. Or, cette décision sera prise vraisemblablement cette année et la direction de la R. T. F. sera amenée à en tirer des conclusions pour le prochain budget, car certains pays voisins se préparent dès maintenant à cette concurrence nouvelle. Si, des hésitations et de nouveaux freinages se manifestent, notre industrie nationale en subirait directement les conséquences.

Je ne donnerai pas, parce que je ne veux pas allonger le débat, de longues explications — cependant ce serait passionnant — à propos des satellites artificiels qui, en fait, ouvrent l'ère de la radiodiffusion.

Mais ce que je voudrais signaler au Gouvernement, c'est que le monopole dont il a bénéficié, notamment depuis l'essor prodigieux que je viens de montrer, à partir de 1958-1959, ce monopole, dis-je, ne va pas durer.

En fait, la France a pu diffuser ses programmes aux Français en se gardant de toute influence étrangère, car je ne peux pas dire que les postes périphériques aient été très gênants pour la vie politique, telle qu'elle a été conçue en France depuis 1958. Mais cette situation va changer étant donné l'évolution des découvertes. L'adoption de la définition standard européenne pour notre seconde chaîne, la coopération dans le domaine de la couleur, la transmission et la retransmission par des relais spatiaux permettant de recevoir normalement d'ici quelques années des émissions étrangères, vont précipiter cette évolution. La possibilité de faire en France, à partir de l'étranger, une publicité consacrée à des produits français sans qu'aucun émetteur national ne dispose de la même faculté, entre dès maintenant dans le domaine du prévisible.

Par conséquent, le problème doit être sérieusement étudié. Il n'est pas insoluble puisque l'Italie et la Suisse, par exemple, sont parvenues à mettre en place un système satisfaisant dans des conditions comparables aux nôtres.

Mais, pour tout cela, mes chers collègues, il faudrait d'abord que la situation financière de la radio-télévision française soit assainie. Or, la situation est grave, je ne dois pas vous le cacher. En effet, l'essor de la radio et de la télévision coûte cher, mais vouloir le freiner n'est pas une solution. Plus on attend et plus vont être lourdes les charges à supporter. Ce qu'il faut, en revanche, c'est qu'avec les moyens dont dispose la R. T. F. elle réussisse dès maintenant à pouvoir jouer son jeu dans la compétition internationale. Malheureusement, je me demande si elle va le pouvoir pour des raisons financières.

Certes le montant des redevances progresse régulièrement. Il atteindra, en 1963, 682 millions de francs, soit une augmentation de 9,9 par rapport à 1962. Le produit de la redevance constitue, vous le savez, l'essentiel des ressources de la R. T. F. Les autres recettes d'exploitation étant le remboursement des services rendus aux divers départements ministériels et organisations publiques et des recettes commerciales diverses pour un total de 67.100.000 francs.

La publicité dite compensée — de cela on pourrait parler longtemps — qui encombre les écrans et les antennes et dont le public se plaint, à juste titre, ne rapporte pratiquement rien à l'Etat. N'est-ce pas paradoxal d'obtenir un prix dérisoire pour un service rendu ? Nous pourrions là-dessus ouvrir un débat car nombre de ces émissions compensées sont en fait de la publicité directe et souvent même pour des entreprises qui, si elles ne sont pas nommées directement, sont reconnues par tous ceux qui suivent ces émissions.

Après les recettes d'exploitation, voyons les recettes en capital. Nous trouvons sous cette rubrique 16 millions de francs d'amortissements divers, un excédent d'exploitation de 85.100.000 francs et, sur une dernière ligne, au titre du prélèvement sur le fonds de roulement, la somme de 119.900.000 francs.

Cette somme représente le montant exact du déficit de la R. T. F. d'après le budget de 1963. Je dois dire qu'on n'a pas insisté sur ce point. Le fait de l'avoir inscrit dans les recettes permet de présenter ainsi un budget apparemment en équilibre. Ce que l'on se garde de dire, en revanche, monsieur le secrétaire d'Etat — et je crois que vous pourriez vous en occuper — c'est que le fonds de roulement, sur lequel nous voulons prélever près de 120 millions, ne compte plus que 25 millions. Si bien que le déficit pour 1963 sera d'environ 95 millions de francs, 9.500 millions d'anciens francs.

Encore faut-il tenir compte des crédits supplémentaires qu'on ne manquera pas de demander en cours d'année. Je dois rappeler qu'en 1962, les crédits supplémentaires accordés à la R. T. F. se sont élevés à plus de 20 p. 100 du budget initial. Si cette proportion devait être respectée en 1963, il faudrait donc accorder cette année 174 millions de crédits supplémentaires.

Vous comprendrez, dans ces conditions, que l'on puisse parler du caractère alarmant de la situation financière de la R. T. F. d'autant plus que, dans l'état actuel des choses, aucun moyen n'a été prévu pour financer ce déficit. Ce qu'il faut souligner, c'est la montée croissante des dépenses d'équipement pour satisfaire aux besoins qui sont, eux aussi, croissants.

Ne revenons pas sur cette grave question de la maison de la radio, si souvent débattue ici. Passons l'éponge. Elle a coûté plus de 20 milliards d'anciens francs et, cependant, elle ne pourra pas contenir tous les services de la radio-télévision française. On nous a dit que les services vont libérer un certain nombre d'immeubles qui retourneront, soit aux domaines, soit à leurs propriétaires. Espérons que les locaux libérés ne serviront pas seulement à l'extension d'autres services administratifs, toujours désireux de s'implanter dans Paris.

Mais il y a encore d'autres dépenses à prévoir pour la maison de la radio. Il faut prévoir les aménagements des abords qui avaient été négligés, les parkings. N'oublions pas non plus que pour rendre la maison de la radio facilement accessible, il faut créer des accès de circulation le long des berges, et multiplier, autour d'elle, les transports en commun.

Nous nous trouvons placés maintenant devant le problème de la deuxième chaîne. Cette chaîne réclame des investissements considérables. Les émissions commenceront en 1964 pour la région parisienne ; il est même possible qu'une image filmée soit lancée dès septembre prochain, peut-être même des programmes seront-ils diffusés dès le mois de décembre ; mais ils ne pourront être reçus qu'à Paris.

Il reste un problème qui ne manquera pas de soulever des discussions passionnées quand la deuxième chaîne entrera en service. C'est celui des nombreux « trous » qui vont rester entre les zones de diffusion et en raison desquels un certain nombre de portions du territoire français seront inégalement servies par cette deuxième chaîne.

Mais où va-t-on installer cette deuxième chaîne ? Une grande discussion est dès maintenant engagée. Va-t-on l'installer, comme il en est question, à l'Ouest de Paris ? Certains avaient pensé à la région de Saint-Cyr. Va-t-on au contraire l'installer près de la première chaîne ? Je le dis franchement — et la commission des finances a bien voulu me suivre unanimement sur ce point — je considère que nous ne pouvons pas continuer la politique actuelle de dispersion. Déjà, on va garder les studios des Buttes-Chaumont. Déjà l'on a gardé Cognac-Jay. Et on envisagerait de mettre cette deuxième chaîne et ce nouveau centre à 30 kilomètres des Buttes-Chaumont et presque autant de Cognac-Jay. Cela veut dire transports, pertes de temps, nécessité de doubles emplois, de nouveaux services. Alors, puisque les Buttes-Chaumont doivent être inévitablement gardées — c'est l'opinion de tous les techniciens — je dis qu'il est indispensable que l'on reste au plus près des Buttes-Chaumont, afin qu'il y ait au moins des liens entre ces deux chaînes et non pas une dissociation totale, ce qui aboutirait à une nouvelle dispersion du genre de celle que nous avons constatée après que fut achevée la Maison de la radio.

Pour financer les dépenses d'équipement qui pèsent lourdement sur le budget de la R. T. F., près de 30 p. 100 des dépenses de fonctionnement, on ne peut raisonnablement demander à la R. T. F. d'y faire face avec ses seuls moyens alors que l'E. D. F. par exemple ne finance que 12 p. 100 de ses investissements. La R. T. F. fait un gros effort d'autofinancement, mais cet effort ne pourra se poursuivre si le ministère des finances continue de freiner l'expansion de la radio et de la télévision, en refusant d'accorder à la R. T. F. de recourir soit à des avances du Trésor, soit à un emprunt. Ces deux moyens de financement ont été expressément prévus par le IV^e plan et l'obstruction actuelle du ministère des finances devrait cesser.

Une fois de plus, se trouve ainsi posé le problème de l'autonomie financière de la R. T. F. ce qui nous amène à aborder le problème du statut.

D'après les informations données par le Gouvernement, nous débattons lors de la prochaine session parlementaire du statut. Nous nous trouvons à l'heure actuelle en France devant une situation sans précédent et sans équivalent dans le monde occidental. Le Gouvernement dispose d'un monopole absolu d'émission sur le territoire national et ce, sans aucun contrepois, alors qu'à l'étranger, même quand il existe une radiodiffusion d'Etat, il n'y a pas de monopole absolu. Il existe des postes privés, ou bien il existe un système très complet de contrôle pour assurer l'objectivité des émissions. J'ai étudié dans mon rapport la situation des pays voisins, de l'Angleterre et de l'Italie notamment, où la situation est absolument différente de la nôtre. Votre commission estime donc qu'il est nécessaire de prévoir l'institution en France d'un régime susceptible de donner à la radiodiffusion toutes les garanties souhaitables d'impartialité.

Le système actuel n'a d'équivalence que dans trois pays : en Espagne, au Portugal et en Union soviétique. Il est inutile par conséquent de dire pourquoi nous ne pouvons tolérer son maintien dans notre pays. M. Peyrefitte, le ministre de l'information, l'a d'ailleurs reconnu. Au cours d'un exposé devant l'institut des hautes études de défense nationale, il s'est ainsi exprimé : « Le statut actuel de la R. T. F. a « un caractère hybride ». Etablissement public à caractère commercial et industriel, elle a néanmoins la même structure et est soumise au même contrôle financier qu'une administration traditionnelle. Aucun de ces deux systèmes contradictoire ne peut s'appliquer entièrement. D'une part, l'autorité du ministre de l'information reste toute théorique. D'autre part, la R. T. F. ne dispose pas de l'autonomie de gestion qui lui permettrait de lutter à armes égales avec la grande presse écrite ou parlée ou avec le spectacle.

Par conséquent, personne ne peut nier la nécessité de donner à notre information, dont j'ai montré l'importance et l'action qu'elle exerce sur l'opinion publique, les garanties qui lui manquent d'objectivité et d'impartialité.

Récemment, se sont produits deux incidents particulièrement regrettables. D'une part, dans la scandaleuse émission qui a été faite contre la Grande-Bretagne nous avons manifesté un manque d'objectivité total (*Très bien ! très bien !*), d'autant plus surprenant qu'hier, à la Chambre des Communes, malgré les différends qui peuvent actuellement s'élever entre la France et la Grande-Bretagne, le débat a été très correct à l'égard de la France. Je demande que la radio-télévision nationale veuille bien montrer un visage de la France qui ne soit pas celui de la grimace et de la haine.

On a dit que le Premier ministre avait tellement été préoccupé de cette question qu'il s'était fait projeter cette émission. Je voudrais savoir quelles sont les décisions prises, car nous ne les connaissons pas.

M. Vincent Delpuech. Il y a eu un communiqué disant qu'il n'y avait pas de sanctions à prévoir !

M. Bernard Chochoy. L'émission était « normale », paraît-il !

M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial. Alors mon observation est d'autant plus nécessaire à ce moment du débat.

Deuxième fait à mon avis indéfendable, celui qui s'est passé à l'égard de la Russie soviétique. On avait mis au point une émission qui était consacrée à la bataille de Stalingrad. Au dernier moment, cette émission a été décommandée. Savez-vous ce qui s'est passé ? Hier soir — je viens de l'apprendre par le journal de ce matin — *Panorama*, le grand magazine hebdomadaire d'actualité de la B. B. C., a publié intégralement l'interview de M. Khrouchtchev qui a entraîné comme vous le savez la suppression de l'émission sur Stalingrad. Elle a même été précédée d'un commentaire, rapporte le journal : « Une voix à l'accent russe a expliqué à tous les Anglais que l'interview avait été supprimé en France à la demande de l'Allemagne fédérale ». Reconnaissons que c'est humiliant pour nous !

M. Bernard Chochoy. Et violent !

M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial. Ce qui fait mieux comprendre pourquoi le syndicat des journalistes F. O. dénonce — je reprends les termes du communiqué — cette « ingérence constante du Gouvernement qui paralyse toute initiative des journalistes, des réalisateurs et auteurs dans le domaine de l'information et de la création artistique » et attire l'attention de l'opinion publique sur la nécessité et l'urgence « d'un statut garantissant l'indépendance politique et financière de la R. T. F. »

C'est ce que nous demandons d'une façon instante au Gouvernement. Sur ce point, le ministre de l'information a pris, devant la commission des finances, une position très nette. Il a même — je dois le dire — pris un engagement formel : celui de soumettre à la fois le statut administratif et, si je puis le dire, le statut politique ou le statut d'opinion de la R. T. F., à l'Assemblée nationale et au Sénat, lors de la prochaine session. Je prends donc rendez-vous avec le Gouvernement. A ce moment un large débat s'ouvrira au cours duquel nous pourrions faire connaître notre opinion sur la meilleure façon d'assurer la liberté d'expression dans un pays comme le nôtre.

La R. T. F., mes chers collègues, est payée par l'ensemble des citoyens français. Il est inadmissible que tous les grands courants d'opinion n'y soient pas représentés. Le Gouvernement, certes, a le droit de faire connaître son point de vue le premier, mais il a le devoir, en contrepartie, d'autoriser ceux qui ne sont pas d'accord avec lui à le dire, car, voyez-vous, il n'est pas de démocratie sans liberté d'information. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, mes chers collègues, rapportant pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, je voudrais tout d'abord signaler le développement incessant des techniques, phénomène que l'on constate dans tous les domaines, mais en particulier dans celui de l'information. Il est particulièrement rapide, et chaque année qui passe nous confirme dans l'idée qu'il existe bien d'ores et déjà un quatrième pouvoir, qui est celui d'informer l'opinion.

A la presse écrite, en effet, moyen traditionnel d'information, s'ajoutent maintenant les moyens audio-visuels d'information, et parmi ceux-ci la télévision qui s'affirme de plus en plus comme le moyen d'information le plus important dans les prochaines années.

Le nombre des comptes de télévision, au 1^{er} janvier 1963, s'élève à 3.450.000, soit en augmentation de 828.000 par rapport au 1^{er} janvier 1962. En ce qui concerne la radio, je m'excuse de revenir sur certains points qu'a très pertinemment relevés mon prédécesseur, le rapporteur de la commission des finances, le nombre des appareils portatifs de radio va s'accroissant de façon continue. Le nombre des comptes passe, à la même date, à 9.294.000.

Il est impossible de nier aujourd'hui que le problème de l'information constitue, à tous égards, un très grand problème national. Malheureusement, il ne semble pas que la France ait, face aux exigences modernes de l'information, dégagé ce qui pourrait être une politique. Il apparaît d'ailleurs qu'elle n'aurait pas actuellement le moyen d'assurer cette politique.

Sans doute, depuis l'année dernière, le secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'information a-t-il cédé sa place à un ministère de l'information. Cependant, malgré ce changement d'intitulé, les moyens du ministère de l'information sont restés inchangés, c'est-à-dire pratiquement inexistant. Alors que le budget global du ministère sera de 67.124.332 francs en 1963, sur ce chiffre, 64.526.808 francs constituent des interventions publiques de caractère quasi-automatique. En réalité, il n'y a que les crédits inscrits au chapitre n° 34-03, sous l'intitulé : « Dépenses d'information et de diffusion », pour un montant de 425.000 francs, et les crédits inscrits au chapitre 43-01, sous l'intitulé : « Fonds culturels », qui relèvent directement de la gestion du ministre, les chapitres d'intervention publique ayant, je le rappelle, un caractère automatique.

Les crédits du chapitre 34-03 sont ceux qui doivent théoriquement permettre au ministre de l'information d'assurer les relations publiques du Gouvernement. C'est dans cet esprit qu'ils ont été accordés pour la première fois en 1960. A l'époque, ils étaient destinés à alimenter le fonctionnement d'un service intitulé : « Central d'information », qui n'a pas vu en réalité le jour.

Je voudrais très rapidement signaler, par rapport aux autres ministères de l'information, que le ministère français est pratiquement dépourvu de toute possibilité d'actions en matière de relations publiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour défendre les positions françaises.

Il n'y a toujours pas de service des relations publiques du Gouvernement. On ne voit pas d'ailleurs comment celui-ci pourrait fonctionner avec une dotation qui s'élèvera en 1963 à 425.000 F en tout et pour tout.

Le caractère dérisoire de cette dotation budgétaire apparaît très nettement si l'on essaie de chiffrer le prix moyen d'un sondage d'opinion du type de ceux qu'un véritable ministère de l'information devrait pouvoir effectuer plusieurs fois dans le courant de l'année, pour informer les administrations, le Parlement ou les citoyens français sur un certain nombre de grandes questions nationales.

D'autre part, presque tous les ministères ont, de leur côté, leur propre service de presse ou de relations publiques et chacun a sa propre politique dans ce domaine. Les risques d'incoordination et de double emploi qui en résultent sont indéniables. Seul un transfert de ces compétences au bénéfice du ministère de l'information serait de nature à les éviter en faisant du ministère de l'information le coordinateur tout naturel dans le domaine des relations publiques et de l'information et, sur ce point, je rejoins entièrement ce qu'a dit avant moi M. Bonnefous.

Je voudrais rapidement passer au problème qui me paraît le plus important pour ce qui concerne le budget propre de l'information, celui du budget du fonds culturel. On en a parlé avec beaucoup de compétence tout à l'heure et je n'y reviendrai donc pas longuement, mais, à mon tour, au nom de la commission des affaires culturelles, dont c'est le devoir le plus absolu de défendre le rayonnement culturel français, je tiens à insister beaucoup sur l'importance de ce fonds culturel et sur la nécessité de lui accorder le plus tôt possible les moyens d'action et les crédits indispensables.

En effet, vous le savez, le fonds culturel « presse », distinct du fonds culturel des affaires étrangères, a été créé en 1957 et il est destiné à aider les efforts des éditeurs exportateurs pour la vente des journaux français à l'étranger. Les crédits de ce fonds sont, je dois le constater également de mon côté, très insuffisants par rapport à ce qu'on en attend. Ils sont attribués intégralement aux éditeurs de publications quotidiennes et périodiques, soit directement dans le cas où les différents journaux et périodiques organisent leurs exportations eux-mêmes, soit indirectement lorsqu'ils confient leurs exportations à un groupeur exportateur.

A ce propos, je signalerai que la rentrée en devises pour 1961, du fait des ventes à l'étranger des journaux et périodiques

s'est élevée à 110 millions de francs et atteindra, on l'espère, en 1962, 120 millions de francs, 25 p. 100 de ces rentrées en devises provenant de la vente des quotidiens. C'est tout de même là un poste très important de nos recettes en devises.

Par delà ces considérations purement financières, c'est aussi une part très importante du rayonnement français en matière d'information et de culture.

Il convient de signaler que, dans cette dernière hypothèse, l'aide de l'Etat bénéficie bien en définitive à l'éditeur lui-même et non au groupeur exportateur. En effet, ce dernier porte au crédit des comptes des éditeurs qui lui confient leurs exportations l'ensemble des sommes qui lui sont attribuées. L'aide accordée vient en diminution des frais de tous ordres facturés par l'exportateur à l'éditeur de la publication exportée.

A ce propos, je voudrais, au nom de certains membres de la commission des affaires culturelles, insister pour que tous les organes de la presse française puissent bénéficier de cette aide du fonds culturel au rayonnement de la presse française, cela sans aucune discrimination d'ordre politique, philosophique, religieuse ou technique. Les crédits ne sont attribués que sur présentation à la commission mixte pour la diffusion de la presse française dans le monde de demandes chiffrées faites par les bénéficiaires, accompagnées d'un plan détaillé d'exportation.

Nos collègues connaissant parfaitement le fonctionnement du fonds culturel et l'intervention de M. Bonnefous ayant suffi à montrer l'intérêt que le Sénat attache à cette question, je me bornerai à insister auprès du ministre, et par son intermédiaire auprès du Gouvernement, pour qu'elle soit suivie de très près et que, dans la mesure des possibilités, dans les prochains budgets, une aide supplémentaire soit apportée à ce fonds culturel. En effet, en plus des charges qui lui étaient propres, d'autres charges lui ont été ajoutées, notamment en ce qui concerne les nouvelles Républiques d'Afrique noire où nous devons assurer notre présence culturelle face à toutes sortes d'influences extérieures à ce continent.

Il serait inutile d'envoyer à grands frais des instituteurs ou professeurs dans tous ces pays insuffisamment développés que sont les Républiques d'Afrique noire si leur présence n'était pas renforcée par des livres français, des livres techniques, des livres scolaires et culturels et si, de plus, chaque semaine, n'arrivaient les journaux français de la métropole, c'est-à-dire des journaux qui apportent les idées, les mouvements et les opinions politiques et philosophiques de la presse française.

A ce sujet, j'insiste à mon tour — et je vous prie de m'excuser de reprendre un certain nombre de points qui ont été traités par mon prédécesseur — sur le problème du transport par avion des hebdomadaires et des quotidiens français. Il faut que le Gouvernement fasse un effort, notamment en intervenant auprès d'Air France, qui est une compagnie nationale, pour que, le plus tôt possible et le plus loin possible, soient envoyés par avion, non seulement les quotidiens, mais les périodiques qui maintiennent les positions françaises dans certains territoires d'outre-mer.

Notre ami Vincent Delpuech, qui est particulièrement compétent en ce domaine, tous nos collègues le savent, a attiré à plusieurs reprises l'attention de notre commission sur la situation fâcheuse créée dans certains territoires lointains comme les Antilles où les journaux américains arrivent cinq ou six jours avant les journaux quotidiens français, où des périodiques américains que je ne cite pas, mais que tout le monde connaît, sont diffusés bien avant tel ou tel hebdomadaire ou tel ou tel magazine français. C'est une situation qu'il faut corriger si nous voulons maintenir dans cette île le prestige de la France. Il n'est pas suffisant d'envoyer des crédits, il faut, sur certains points spectaculaires et qui frappent l'opinion locale, que la France soit elle-même, comme certaines puissances étrangères, capable d'envoyer ses journaux, c'est-à-dire un peu des résultats de sa matière grise.

M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. En dehors de cet important budget du fonds culturel, l'action du ministère de l'information porte, d'une part, sur les interventions publiques en faveur de la presse, et, d'autre part, sur un chapitre qui a été souvent négligé, mais qui, maintenant, reprend une certaine importance, je veux dire celui de la Société nationale des entreprises de presse, la S. N. E. P.

Comme je ne veux pas prolonger à l'excès mon intervention à la tribune, je demande à ceux que ces problèmes pourraient intéresser de se reporter à mon rapport écrit où j'analyse très succinctement, mais très complètement, les différentes interventions publiques en faveur de la presse : aide par abon-

nement de l'Etat à l'agence France-Presse, remboursement d'un certain nombre de frais téléphoniques, de frais de transport, aide en ce qui concerne le prix du papier journal.

Mon prédécesseur n'a pas signalé les problèmes d'ordre économique et même d'ordre politique que va certainement poser l'augmentation possible du prix des journaux. Les charges ont, en effet, considérablement augmenté ces derniers temps et, malgré toute l'aide qu'apporte l'Etat à la presse, celle-ci sera sans doute amenée à envisager une augmentation de prix des journaux.

Les charges salariales ont, en effet, augmenté de 25 p. 100 depuis la dernière fixation du prix des journaux en février 1959 ; par rapport à la même date, les charges sociales ont elles-mêmes augmenté de 40 p. 100 et l'augmentation totale moyenne des frais de personnel tourne ainsi autour de 30 p. 100. C'est une hausse équivalente qu'ont subie les tarifs d'impression. Le prix du papier journal a lui-même augmenté de 0,5 p. 100 le 1^{er} mars dernier. Notons encore que les abonnements à l'agence France-Presse ont augmenté de 22,5 p. 100 et les tarifs de transport de la S. N. C. F. de 8,5 p. 100.

Dans un bref avenir, l'augmentation récente du plafond des salaires soumis à la sécurité sociale entraînera une charge supplémentaire sur les salaires d'environ 8 p. 100.

Le problème du passage du prix des journaux à 0,30 franc est ainsi posé. Cependant l'unanimité n'est pas encore faite entre les différents intéressés et le Gouvernement n'est, pour l'instant, saisi d'aucune demande. Celle-ci d'ailleurs, traditionnellement, n'intervient que lorsqu'elle ne peut plus être différée, la presse comprenant elle-même fort bien qu'elle a intérêt à reculer cette échéance le plus tard possible, car l'expérience a prouvé que toute hausse du prix des journaux se trouve plus ou moins compensée par une perte dans le nombre des lecteurs qui, en 1959, a été de l'ordre de 10 à 12 p. 100.

M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial. C'est cela le drame !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. En effet !

J'en arrive très vite à la partie la plus importante de ce budget de l'information qui concerne la radiodiffusion-télévision française. Un excellent exposé de la situation a été fait avant que je ne monte à la tribune et je passerai donc très rapidement sur le problème de l'organisation administrative de la radiodiffusion-télévision française.

Dans ce domaine, deux problèmes principaux sont à considérer : celui de la radiodiffusion-télévision française et celui des postes périphériques.

Les problèmes de la radiodiffusion-télévision française sont l'abord des problèmes d'organisation interne et des problèmes financiers. Ceux-ci sont particulièrement graves en ce moment.

Bien qu'une étude de ce genre soit surtout du domaine de la commission des finances, votre rapporteur a pu constater que les documents comptables et budgétaires présentés au Parlement font état d'un déficit de 119,9 millions de francs, pour un budget de 869,2 millions. Ce déficit est dissimulé sous la rubrique « Prélèvement sur le fonds de roulement ». Or, ce fonds de roulement n'existera pratiquement pas en 1963 ou dans des proportions beaucoup trop modestes pour faire face à un déficit de cette ampleur. Dès lors, la radiodiffusion-télévision française devra faire face par d'autres moyens à un déficit occasionné en grande partie par les travaux de la deuxième chaîne de télévision. Seul, le recours à une avance de trésorerie ou à un emprunt peut être envisagé. Le recours à une source de financement extérieure à l'établissement paraît devoir être d'autant plus facilement admis qu'il ne saurait être question de faire supporter à la radiodiffusion-télévision française la totalité de la charge de ses équipements.

Les perspectives financières qu'impliquent le développement de la radiodiffusion-télévision française et ses charges d'équipement sont telles que certains se demandent si, à défaut d'emprunts, des ressources nouvelles créées par l'introduction modérée de certaines formes de publicité ne devraient pas être envisagées un jour, selon les systèmes qui fonctionnent déjà en Italie et en Allemagne. Ces projets rencontrent une nette opposition des organismes professionnels de la presse française en raison de leurs incidences sur la gestion des journaux dont l'équilibre financier est, en partie, assuré par des ressources publicitaires.

Il est certain qu'une telle pratique apporterait une gêne considérable à la liberté d'expression de la presse française quelle qu'elle soit et par conséquent la grande majorité de nos collègues, en particulier ceux de la commission des affaires culturelles, s'est montrée définitivement et résolument hostile à un pareil procédé. Mais alors le recours au marché financier nous paraît inéluctable.

M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial. D'autant que la situation de la presse est déjà précaire.

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. D'autant plus, en effet, que la situation de la presse est bien compromise.

Evidemment l'hémorragie publicitaire qui en résulterait serait très grave pour la plupart des journaux, qu'ils soient de grands journaux nationaux ou de grands journaux régionaux. C'est la raison pour laquelle j'estime qu'il n'est pas normal que l'on essaie de camoufler les dépenses parfois peut-être excessives de la radiodiffusion-télévision française par des procédés de ce genre, qui se révéleraient dangereux pour la presse française dans sa totalité et quelle que soit son origine politique.

Au sujet de la Maison de la radiodiffusion-télévision française je n'ajouterai rien à ce qu'a dit très justement M. Bonnefous. Ce qui est profondément regrettable, c'est qu'après avoir obtenu des crédits très importants, après avoir fait l'objet de plans et d'études complètes il apparaît qu'elle sera trop petite pour abriter l'ensemble des services de la radiodiffusion et de la télévision.

M. Jacques Duclos. Elle n'est pas très belle sur les bords de la Seine, elle dépare le paysage. C'est l'image du régime.

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Le problème de la création d'une « cité de la télévision » est d'ores et déjà à l'ordre du jour. Cette cité regrouperait un certain nombre d'activités annexes nécessaires au fonctionnement de la télévision. Si ce projet devait voir le jour, ce qui paraît indispensable, il conviendrait que le choix du terrain sur lequel elle sera installée se fasse avec le maximum de largeur de vues et de précautions pour, tout en évitant des investissements somptueux, trouver l'implantation nécessaires qui satisfasse aussi bien les exigences de l'aménagement du district parisien que celles des liaisons avec la Maison de la radio proprement dite et avec les studios déjà existants pour éviter tout transport inutile, toute perte de temps et toute difficulté supplémentaire dans cette maison qui est déjà très compliquée.

M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis. Il me semble en effet qu'un effort tout particulier devrait être entrepris pour faire entendre la voix de la radiodiffusion-télévision française au-delà de nos frontières. Je sais que la R. T. F. dispose d'un nombre important de journalistes, de traducteurs et de techniciens qui produisent des émissions sur ondes courtes à l'usage des territoires d'outre-mer et de l'étranger. Est-on sûr que l'importance de ce service corresponde à l'audience réelle des émissions sur ondes courtes ? Je me suis laissé dire qu'elles étaient difficiles à capter dans beaucoup de pays et que la plupart des postes portatifs à transistors ne permettaient pas de les entendre. Il serait bon qu'une enquête très précise soit menée à bien, qui permettrait de savoir dans quelle mesure et pour quels pays les émissions sur ondes courtes doivent être maintenues. En contrepartie, il faudrait, à mon sens, développer très largement la vente et l'échange de nos programmes de radio et de télévision. Dans toutes les compétitions internationales les programmes de la R. T. F. sont unanimement appréciés. Il semble donc paradoxal que nous ne cherchions pas davantage à les exporter dans l'intérêt même de la culture française en général.

D'autre part, je voudrais insister tout particulièrement sur ce que représentera la deuxième chaîne de télévision lorsqu'elle sera installée. A ce propos, j'émetts le vœu, au nom de la commission des affaires culturelles, que, avant même son installation définitive et sa mise en service qui est, paraît-il, fixée en avril 1964, certaines émissions puissent être produites dès le mois de décembre et en particulier à l'occasion des prochaines fêtes de fin d'année.

D'autre part, tout en comprenant très bien les difficultés techniques quant à l'installation définitive de la deuxième chaîne, il est souhaitable, pour assurer une péréquation équitable des téléspectateurs, que le plus vite possible, en dehors de Paris et des grandes villes, le deuxième programme de la télévision puisse être capté par la plus grande partie des départements français. Faute de quoi on aboutirait à créer, malgré l'égalité des charges financières et fiscales, deux catégories de citoyens : ceux qui pourraient recevoir deux programmes et ceux qui devraient se contenter d'en recevoir un seul pendant un grand nombre de mois encore. Je sais qu'il y a des impératifs techniques que nous comprenons bien, mais j'espère qu'au plus tôt il sera possible d'accéder à la couverture générale du territoire français par la deuxième chaîne.

J'insisterai beaucoup, avant de terminer, sur deux autres aspects de la télévision : premièrement, l'importance que doit prendre la télévision en matière d'enseignement, au moment où la crise scolaire provoque une situation que vous connaissez

tous, au moment où l'afflux des jeunes générations pose à tous les ministères et spécialement au ministère de l'éducation nationale des problèmes sans précédent. J'estime qu'il serait très utile qu'en dehors de son rôle de distributrice de variétés, de distractions, d'informations, la radiodiffusion-télévision française joue également un rôle d'enseignement et en particulier d'enseignement scolaire. Il faut faire un très gros effort en ce domaine et étudier dans quelle mesure la télévision peut apporter son aide au nécessaire devoir d'éduquer les jeunes générations françaises. (*Très bien!*)

Il y a un deuxième problème que j'aborderai très rapidement. En raison même du développement de la deuxième chaîne, il faudra tôt ou tard prévoir une liaison télévision-cinéma français. Ce dernier connaît une crise dont on a beaucoup parlé, ici-même, il y a quelque temps. Il est indiscutable qu'une des solutions que peut apporter l'évolution de la technique moderne, c'est une liaison entre le cinéma et la télévision, à l'exemple d'un certain nombre de pays étrangers. Si, au départ, la télévision comporte une concurrence grave pour le cinéma, comme on l'a constaté aux Etats-Unis, il apparaît très vite qu'un équilibre se crée et que, même pour la qualité de la télévision, il n'est pas mauvais de faire appel aux techniciens, aux producteurs et aux artistes de cinéma qui, moyennant une certaine correction dans le fonctionnement de leur technique et de leur jeu propre, peuvent très bien convenir à l'ensemble des émissions de télévision nécessaires à la deuxième chaîne. Telles sont les principales observations que je voulais faire sur ce point.

En conclusion, tout en rendant hommage au très gros travail des techniciens, des dirigeants et des fonctionnaires de la radiodiffusion-télévision française, la commission des affaires culturelles émet le vœu qu'un grand effort soit fait, d'une part, pour l'amélioration de la qualité des émissions de la télévision, d'autre part, pour une remise en ordre administrative et financière de cet important organisme et, en troisième lieu, pour un effort toujours plus grand en faveur de l'objectivité et de l'information réelle.

A ce propos, la commission des affaires culturelles souhaite qu'en ce qui concerne les informations une place naturelle et normale soit accordée à toutes les familles spirituelles et politiques françaises et en particulier à l'opposition, qui a droit à la parole à la télévision, au même titre que le Gouvernement français. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires culturelles vous propose l'adoption du budget de l'information et de la radiodiffusion-télévision française. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à Mme Dervaux.

Mme Renée Dervaux. Monsieur le président, mes chers collègues, il a été rappelé, au début de cette séance, le temps de parole imparti à chaque groupe. Je vais m'efforcer de ne pas le dépasser et pour ce faire ne traiterai que deux points : l'un relatif à la presse, l'autre aux revendications des fonctionnaires de la fonction publique de la radiodiffusion-télévision française.

En ce qui concerne la presse, si les mesures d'aide en sa faveur, prises avant 1958, ont été maintenues, les hausses continues de prix la réduisent sensiblement. Les journaux connaissent, de ce fait, les plus grandes difficultés.

Lors de la discussion à l'Assemblée nationale, M. le ministre de l'information a reconnu que, depuis six mois en particulier, les entreprises de presse devaient absorber un certain nombre de facteurs de hausse et annonçait que d'autres facteurs interviendraient, probablement dans un proche avenir. Or, dans son rapport, notre collègue M. Bonnefous déclare que : « ...déjà les conditions d'exploitation de la presse sont telles que les journaux se vendent en dessous de leur prix de revient ».

Qu'advient-il de la presse après les hausses annoncées ? Quelle entreprise commerciale accepterait de travailler ainsi à perte ? Aucune, bien entendu. Déjà, les périodiques ont, depuis 1959, procédé au rajustement de leur prix de vente dans des proportions qui atteignent parfois 50 p. 100. Mais les quotidiens, bien que tout aussi frappés que les autres formes de presse, ne peuvent, eux, augmenter leur prix de vente.

On nous dit que la perte est comblée par les recettes publicitaires. S'il est vrai que certains journaux sont largement pourvus en publicité et de ce fait moins touchés que les autres, dans l'ensemble la progression de ces recettes est loin de compenser l'élévation du prix de revient. En outre la publicité est utilisée, chacun le sait, comme une forme de subvention qui est évidemment refusée à l'opposition.

Il devient donc indispensable, pour l'ensemble de la presse quotidienne, de porter les prix des journaux de 25 à 30 anciens francs. Pourquoi le Gouvernement s'y oppose-t-il ? Il y a à cela

deux raisons principales. D'abord, il ne peut pas être saisi de la question. Il est vrai que la presse aux ordres, en accord avec le pouvoir, ne pose pas cette question et cherche à retarder le plus longtemps possible l'augmentation du prix des journaux. Le but c'est que les difficultés insurmontables pour certains petits et moyens journaux risquent d'entraîner leur disparition, favorisant ainsi la concentration accélérée de la presse. La liquidation de toute presse d'opinion n'est-ce pas là le rêve du pouvoir ?

Il y a une autre raison : la hausse des prix des journaux, a dit le ministre, entraînera inévitablement et à très court terme beaucoup de hausses en chaîne, qu'il est justement du devoir du Gouvernement et l'intérêt de chacun d'éviter le plus possible. Autrement dit le prix du journal est partie intégrante de l'indice des 250 articles, sur lequel est indexé le salaire minimum interprofessionnel garanti. En refusant l'augmentation du prix des journaux il pense surtout à différer l'augmentation des salaires. Mais il n'y a pas que les travailleurs qui soient lésés : les dépositaires, les marchands de journaux, les vendeurs de quotidiens qui n'ont qu'une commission fixe ont aussi leurs gains bloqués depuis quatre ans.

Nous demandons donc le droit à la liberté pour les quotidiens de fixer leur prix de vente en fonction de leur prix de revient. Car, en définitive, chaque quotidien a le droit de demander à ses lecteurs de consentir à une augmentation de prix qui lui permet de maintenir son indépendance.

D'autre part, il faudrait que cessent les discriminations dans la publicité d'Etat. Il est paradoxal que cette publicité soit accordée à un journal à tout petit tirage comme *La Nation*...

M. Jacques Duclos. C'est le journal du pouvoir !

Mme Renée Dervaux. ... et qu'on la refuse à *L'Humanité-Dimanche* qui tire à 500.000 exemplaires.

Nous demandons que la répartition du fonds culturel soit faite sans discrimination entre tous les journaux qui diffusent à l'étranger. Il faut en finir avec le régime imposé par Soustelle qui, lorsqu'il était ministre de l'information, élimina toute la presse communiste du bénéfice de ce fonds.

Ce sont là, monsieur le ministre, des observations que je voulais présenter concernant la presse. J'aborde maintenant les problèmes des fonctionnaires de la R. T. F. Vous n'ignorez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que les fonctionnaires de la R. T. F. devaient faire grève jeudi dernier pour que leur situation soit enfin réglée. Ce mot d'ordre a été rapporté, une entrevue devant avoir lieu le 27 février prochain avec le directeur général adjoint M. Guillon. A cette date une solution sera-t-elle apportée ou va-t-on ignorer encore le sort de ces 1.630 fonctionnaires, sur 3.500, qui, en application de l'ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959, ont demandé de la qualité de fonctionnaire ?

Ils furent pour la plupart les créateurs et les réalisateurs de la radiodiffusion depuis 1928 et de la télévision depuis 1937, et ce n'est pas l'ancien directeur de la radio, notre distingué collègue M. Pellenc, qui me démentira. Il n'empêche qu'ils sont aujourd'hui l'objet d'une discrimination inadmissible. Ils continuent à percevoir les rémunérations de la fonction publique alors que leurs anciens collègues intégrés dans le statut comptent, à fonction égale, une rémunération qui, au 16 février 1960, était supérieure de 40 p. 100 en moyenne à la leur et qui après, compte tenu de tous les avancements accordés dans le statut, d'une façon assez généreuse d'ailleurs pour encourager les options, a dépassé assez largement ce pourcentage.

Cette situation s'est encore aggravée par le fait que depuis le 13 septembre 1962, date de la fin du délai d'option, on a régularisé la situation des fonctionnaires et plus particulièrement celle des fonctionnaires des finances qui étaient déjà en service à la R. T. F., en les maintenant dans cette position, ce qui leur permet de percevoir les nouvelles rémunérations tout en conservant leur statut de fonctionnaire.

Ainsi, seuls les agents de la fonction publique ayant accompli toute leur carrière à la R. T. F. se voient refuser les avantages accordés largement à leurs anciens collègues ou aux autres fonctionnaires.

Il y a là une situation anormale qui ne saurait se prolonger ; il serait d'ailleurs facile d'y remédier.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous me permettrez de vous rappeler que, pour les exercices 1961, 1962 et 1963, les crédits destinés au paiement du personnel ont été calculés sur la base des rémunérations du nouveau statut, et ceci pour l'ensemble du personnel de la R. T. F. Ces rémunérations étant supérieures de plus de 40 p. 100 en moyenne à celles de la fonction publique et le nombre d'agents de la R. T. F. ayant conservé la qualité de fonctionnaires étant de 1.630 seulement, il en résulte une économie importante dont une partie devrait être

prélevée pour qu'enfin soient harmonisées les rémunérations payées, d'une part, au personnel de l'Etat et, d'autre part, à celui des organismes nationaux à caractère économique, industriel et commercial. Je souhaite vivement, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous répondiez de façon très précise à cette revendication des fonctionnaires de la fonction publique de la R. T. F. Croyez-moi, ils suivent de très près cette discussion et ils en tiendront compte en vue de leur prochaines démarches ou actions à mener.

Si le problème de la rémunération était réglé, une autre solution pourrait être envisagée pour tenter de réaliser cette unité de statut que la R. T. F. recherchait à l'origine. Il s'agit de permettre à tous ceux qui dans la fonction publique ont une grande ancienneté, et qui hésiteront toujours à abandonner leur statut, un départ anticipé. Mais pour cela, il faudrait évidemment accorder aux intéressés certains avantages. C'est l'objet de l'amendement que j'ai déposé et qui, s'il est favorable aux fonctionnaires de la R. T. F., donne aussi des facilités au Gouvernement puisque les emplois rendus ainsi vacants pourront être offerts indifféremment aux fonctionnaires ou aux agents des services locaux d'Afrique du Nord et d'outre-mer, permettant ainsi de larges possibilités de reclassement. En outre, il est illogique que le Gouvernement veuille maintenir les fonctionnaires au travail à la R. T. F. en même temps qu'il se refuse — tout au moins il s'est refusé jusqu'ici, sauf information contraire de M. le secrétaire d'Etat — à les rémunérer dans les mêmes conditions que les personnels sous statut. C'est en somme du travail au rabais que l'on demande.

Enfin, voici la troisième observation que je voulais présenter. M. Vallin m'a transmis une lettre qu'il a reçue des organisations syndicales de la R. T. F. de Lyon : C. G. T., syndicat national autonome, syndicat unifié des administratifs du service des redevances.

En voici la teneur : « La direction générale de l'établissement public à caractère industriel et commercial qui a nom Radiodiffusion-télévision française, vient de porter brutalement à la connaissance du personnel son intention d'installer à Rennes un centre unique pour le recouvrement de la redevance radiophonique. Cette décision, assortie d'études *a posteriori*, entraînera la suppression à plus ou moins bref délai des quatre centres régionaux des redevances fonctionnant à Lille, Lyon, Strasbourg et Toulouse ainsi que de celui de Paris.

« Sans vouloir critiquer la décision ainsi arrêtée, bien que la rentabilité de cette nouvelle et unique installation ne soit pas démontrée, le personnel des deux centres de Lyon, au nombre de 180, tient à alerter les parlementaires et l'opinion publique après avoir adopté à l'unanimité la motion dont nous vous prions de bien vouloir trouver copie ci-jointe. »

Cette motion rappelle les faits cités dans la lettre et souligne l'inquiétude qui s'est emparée de toute le personnel de Lyon.

C'est pourquoi ses représentants n'hésitent pas à s'adresser à vous en toute confiance en vous demandant de vouloir bien intervenir auprès de la direction générale de la radiodiffusion télévision française pour que dès maintenant soit entreprise l'étude complète et approfondie du reclassement des unités qui, pour des raisons majeures et familiales en particulier, ne pourraient envisager leur déplacement à Rennes dans la mesure, bien entendu, où ce déplacement leur serait proposé, ce qui ne paraît pas devoir être le cas pour la totalité de l'effectif.

Cette lettre, je vous le rappelle, est signée par les organisations syndicales de la R. T. F., C. G. T., syndicat national autonome, syndicat unifié des administratifs du service régional des redevances de Lyon.

Voici, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques observations que je voulais vous présenter en ce qui concerne la presse et particulièrement le personnel de la R. T. F. J'espère que vous voudrez bien y répondre.

M. le président. La parole est à M. Motais de Narbonne.

M. Léon Motais de Narbonne. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais apporter quelques précisions complémentaires sur le sujet qui a été abordé tout à l'heure dans son rapport si complet par M. Jacques Baumel et qui concerne la radio française à l'étranger. J'exclus par conséquent de ma brève intervention les manifestations de la radio française dans le secteur africain francophone qui font l'objet, en effet, d'équipes spécialisées. J'exclus également les émissions quotidiennes en langue arabe qui font également l'objet d'équipes spécialisées et je ne m'attacherai qu'aux relations radiophoniques qui sont sensées exister entre la France métropolitaine d'une part et ces pays étrangers, amis et alliés, où se trouvent nos nationaux, d'autre part.

Mes collègues et moi qui voyageons avons eu déjà, à différentes reprises, l'occasion de constater la carence complète de ce genre de manifestations et, récemment, à la dernière session

annuelle du conseil supérieur qui, vous le savez, est composé de Français venus de tous les coins du monde — d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Océanie — l'unanimité s'est faite pour déplorer l'impossibilité, où que l'on se trouve, d'écouter, sur un appareil normal et à des heures audibles, des émissions semblables à celles de n'importe quelle autre radio étrangère.

Je sais bien qu'il n'est pas question de comparer les possibilités de la France avec celles des quatre grands — Etats-Unis, Angleterre, Russie et Chine — qui, ayant compris la puissance de cette force de frappe psychologique que constitue la radio, disposent d'un réseau mondial considérable qui leur permet une propagande de plus en plus efficace. Vous savez tous, mesdames, messieurs, que les Chinois, nouveau-nés à la radio, ont un réseau extraordinaire qui s'étend sur l'Afrique noire et qui déjà commence à s'attaquer à l'Amérique latine.

Il me semble néanmoins, que nous pourrions, tout en demeurant modestes, avoir l'ambition d'égaliser un jour la Grande-Bretagne, puisque nos possibilités sont à peu près comparables et, en tous cas, dans ce domaine, de prendre modèle sur le secteur très particulier de la Grande-Bretagne *overseas*, c'est-à-dire sur le secteur des émissions outre-mer. Lesquelles émissions fonctionnent environ 350 heures par semaine, avec neuf rubriques différentes, touchent à peu près tous les secteurs du monde et comportent trois informations quotidiennes de caractère politique.

Tout à l'heure, l'un de nos collègues a fait allusion à l'émission inconvenante de la radiotélévision qui s'était située après les incidents de Bruxelles et qui est, en effet, déplorable, venant de notre part ; mais je dois dire, prenant la B. B. C. régulièrement le matin, que nous avons été singulièrement « accommodés », nous aussi, depuis la rupture des pourparlers de Bruxelles, non seulement dans la France métropolitaine. ce qui est sans conséquence, mais à travers toute l'Afrique francophone, à travers tout ce réseau que la France est sensée exploiter.

Je vous signale, par exemple, le cas d'un secteur régional où nous devrions être prioritaires, celui de Madagascar, où la B. B. C. émet en français trois heures et demie par jour et vingt-trois heures en anglais, alors que la France se borne à une émission quotidienne de deux heures et demie. Il faudrait donc faire un effort de ce côté-là.

Comme vous l'avez fait remarquer, nous avons les instruments nécessaires à cette réadaptation et nous avons un personnel pour ce genre d'activité, qui dépasse, je crois, le nombre de 100 administrateurs ou journalistes. Ce sont des hommes particulièrement compétents, parlant des langues étrangères, et qui sont profondément découragés.

Quand on connaît la mentalité du journaliste qui est toujours soucieux de dynamisme et d'efficacité, parce que ces deux conditions subordonnent son propre progrès professionnel et social, on est obligé de partager le profond découragement des intéressés sur le plan technique.

Je me permets d'indiquer qu'à Gennevilliers, dans une usine française, la Thomson-Houston, se termine la construction d'un émetteur qui, paraît-il, sur la plan de la qualité, pourrait être comparé aux deux plus prestigieux émetteurs du monde, celui de Cologne et celui de Matoba, petite ville de Suède. Cet émetteur, par conséquent, sera le produit du travail de techniciens français. Cet émetteur est destiné à M. Bourguiba. Pourquoi ? Comment ? Dans quelles conditions ? Ce n'est pas mon affaire et d'ailleurs je trouve tout à fait légitime qu'une société française accepte des commandes de l'étranger et je suis très heureux que M. Bourguiba s'adresse à la France plutôt qu'aux Américains ou aux Allemands pour obtenir ce poste émetteur.

Retenons simplement que nous avons les possibilités techniques qui nous permettraient, sous l'impulsion d'un ministre dynamique, soucieux d'efficacité, d'obtenir des résultats dans ce domaine. Pour être d'ailleurs objectif, je dois dire qu'un petit effort, à peine marqué, à peine nuancé, vient de se manifester en Amérique latine. Mais il faut croire qu'il n'a pas eu l'appui des autorités administratives puisque cette direction à laquelle je m'attache pour l'instant a rétrogradé et est devenue une sous-direction.

Quelle est la cause de cette carence ? Je crois qu'elle a été parfaitement analysée par MM. Bonnefous et Baumel. Il y a d'abord une question de crédits. Nous savons que la R. T. F. enregistre un déficit considérable puisque je crois qu'il y a quelques mois, avant le vote de notre dernière loi budgétaire, il était de l'ordre de 120 millions de francs, ce qui donne d'ailleurs une idée de la gestion de ce budget.

Il y a également une anomalie qui a été souvent signalée et qui fait que le ministère des finances prélève une certaine somme provenant des redevances au titre, dit-on, de la contrepartie du monopole d'Etat. C'est tout de même une situation

assez singulière et on pourrait se demander pourquoi une telle pratique n'existe pas à l'égard de la régie Renault par exemple ou d'Electricité ou Gaz de France.

Mais il est également un autre point sur lequel je me permets d'attirer votre attention : c'est le département des affaires étrangères qui verse à la Radiodiffusion-Télévision française, par un transfert de crédits, une somme de 35 millions de francs, en contrepartie de services rendus sur ondes courtes.

On considère volontiers le Français comme un juriste, toujours à la recherche d'une certaine justification juridique ; il considère que la redevance étant payée par la France métropolitaine, tout ce qui est hors de France doit, par conséquent, être rémunéré par le budget des affaires étrangères. Il y a là une méconnaissance complète des besoins nationaux que j'ai à peine besoin de souligner.

Je ne voudrais pas, parce que je l'ai promis à M. le rapporteur général, abuser de vos instants et je terminerai rapidement en précisant que la cause profonde de cette carence particulière dans ce domaine particulier, c'est la lourdeur incontestable de notre appareil qui, bien entendu, n'est pas né à la suite d'un plan médité et prémédité, préconçu, mais s'est fait au fur et à mesure d'initiatives — d'ailleurs particulièrement louables — et d'improvisations. Souvent, la création de services ne résultait pas nécessairement d'un besoin à satisfaire, mais servait de prétexte à la consolidation de certains organismes parasites. Si bien que nous sommes dans une situation telle qu'il est absolument impossible à un homme, quelles que soient ses vertus, ses qualités, sa ténacité, sa valeur, quel que soit son souci de bien faire, régnant sur un peuple de 7.000 sujets, de mettre un peu d'ordre dans cette maison.

Je ne voudrais pas en terminant suggérer des solutions — c'est un problème trop complexe qu'il ne m'appartient pas d'aborder à cette tribune, nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler — mais attirer l'attention des pouvoirs publics sur ce secteur important de l'information. Il est difficile de dissocier à la fois échanges culturels et information. Ce sont deux activités liées l'une à l'autre sur le plan de la propagande nationale. Peut-être faudrait-il envisager d'accorder à ces émissions hors de France une sorte d'autonomie administrative ? Peut-être conviendrait-il également de reprendre le grand projet présenté par M. Malraux à l'époque où M. Debré était Premier ministre et qui paraît avoir du bon : il envisageait la possibilité de la création d'un grand ministère du rayonnement de la culture française à l'étranger, qui grouperait, par conséquent, tous les moyens de propagande.

Je pourrais procéder à de longues énumérations sur les possibilités qui s'ouvrent ici, mais je veux simplement aujourd'hui prendre date et signaler qu'il est de l'intérêt de tous, du nôtre bien entendu, et aussi de celui du ministre de l'information d'envisager cette question. D'ailleurs, le chef de l'Etat a laissé prévoir toute une série de tournées à l'extérieur et notamment en Amérique latine. Il serait souhaitable que d'ici là un mieux, un perfectionnement soit apporté dans ce domaine qui, pour l'instant, est absolument inexistant. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Carcassonne.

M. Roger Carcassonne. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, alors que je vous ai souvent critiqué depuis le début de cette discussion budgétaire, vous féliciter de votre résistance. (*Rires.*) En effet, vous avez entendu d'acribes critiques. On a peu chanté les louanges de la politique que vous représentez, mais vous me paraissez, malgré tout, être dans une forme qui vous permet de soutenir toutes les critiques que nous avons apportées.

Je promets que c'est la dernière fois, en ce qui me concerne, que je monterai à cette tribune au cours des débats budgétaires ; j'ai peut-être un peu exagéré, cela tient à ma nature méridionale. (*Sourires.*)

Je voudrais rappeler les très pertinentes observations qui ont été présentées par notre ami M. Escande à l'Assemblée nationale au moment de la discussion de ce budget. Il nous a semblé, en effet, en lisant le budget de la radiodiffusion-télévision française, que notre monopole était en péril. Nous trouvons un taux d'investissement de près de 30 p. 100 en 1963 ; pour 750 millions de recettes, 200 millions leur sont réservés. De 1962 à 1965, en quatre ans, 738 millions auront été investis, soit une année complète de recettes. Quelle est l'entreprise, mesdames, messieurs, qui peut résister à un tel taux d'investissement de 25 p. 100, alors que nous savons que, d'habitude, c'est un taux de 8 à 10 p. 100 qui est fixé en ce domaine ?

Quelles sont les mesures qui vont être prises ? On va affecter les crédits à des frais d'équipement pour l'installation de la deuxième chaîne, au réseau de modulation de fréquence ; ensuite, on a l'intention de confier au secteur privé une part

importante des moyens d'expression de cette deuxième chaîne. On va favoriser les postes périphériques. Les principaux bénéficiaires des deux premières mesures seront les industriels ; nous savons que le pouvoir les considère comme des enfants chéris. Mais quel profit les auditeurs et les téléspectateurs vont-ils y trouver ? Ils vont être obligés de changer leur matériel, alors que les industriels, eux, auront des possibilités énormes de commandes qui leur seront passées.

Pourquoi n'a-t-on pas fait appel à l'emprunt — M. le rapporteur l'indiquait tout à l'heure — et pourquoi n'a-t-on pas demandé à ces industriels intéressés de bien vouloir souscrire à cet emprunt ? Il nous paraît illogique de faire supporter tout le poids de ces investissements à ceux qui paient les taxes, aux auditeurs et aux téléspectateurs. (*Très bien !*)

Cela se fera aux dépens de qui ? Mais aux dépens des programmes et de leur qualité. Que de fois entendons-nous les auditeurs ou les téléspectateurs se plaindre de la mauvaise qualité des émissions ! Il est indiqué sur le talon de l'invitation à payer la taxe : « Si vous n'êtes pas satisfait, venez nous le dire ! » J'ai trouvé qu'il était peut-être plus efficace d'en parler à cette tribune.

On a l'impression qu'on veut éloigner de la R. T. F. les auditeurs au profit des postes périphériques Europe n° 1, Monte-Carlo, Andorre-Vallée. Les uns vont pouvoir diffuser au Sud de la Loire, c'est Monte-Carlo et Andorre-Vallée, et l'autre au Nord de la Loire, c'est Europe n° 1. Nous aurons tout un réseau d'informations publicitaires. Cela nous rappellera les beaux jours de l'avant-guerre. On ne nous parlera plus du « bon Byrrh ». On nous parlera de l'eau de Badoit, et badadi, et badadoit ! (*Rires.*)

Nous avons déjà vu d'ailleurs à la télévision sournoisement, mais sérieusement arriver cette publicité. On a commencé par la caisse d'épargne. C'est louable, on ne peut pas critiquer. Puis on a parlé des assurances et dimanche dernier, à l'heure du goûter, j'ai pu apercevoir qu'on louchait le pain d'épices. Je me demande ce que demain nous réserve. Mais nous sommes assurés d'une publicité totale à travers la radiodiffusion ou la télévision.

D'autre part, un fait grave vient de se produire qui a jeté l'alarme pour tous ceux qui pensent que la R. T. F. est un service public. M. le ministre des affaires étrangères vient de notifier à la direction de la R. T. F. que le Quai d'Orsay ne considérera plus comme fournisseur exclusif notre R. T. F. pour les émissions à destination de l'étranger. Elles étaient réalisées jusqu'à ce jour sur ondes courtes vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Elles donnaient au monde des échos sur divers secteurs de l'activité française et sur la politique étrangère française ; en ce moment, elle doit avoir du mal. (*Sourires.*)

Ces émissions étaient, bien entendu, rémunérées par le budget des affaires étrangères. La R. T. F. préparait un service important pour fournir des films documentaires aux différentes télévisions du monde. M. le ministre des affaires étrangères vient de briser cette notion de monopole et de service public en demandant à des commerçants de produire ces émissions. Tout ce dont ne voudra pas le secteur privé sera utilisé par la R. T. F.

Nous sommes très impressionnés — et tous les orateurs l'ont rappelé — par le rôle joué sur le plan de la propagande par la R. T. F. Les partis d'opposition en ont fait la triste expérience. La liberté de l'information n'existe plus. Il n'y a plus aucun contrôle démocratique. L'intervention permanente du Gouvernement dans les différentes émissions est évidente, outragante même. (*Très bien ! à gauche.*)

Ces derniers temps, deux émissions ont été annulées sur le communisme et sur la bataille de Stalingrad. Je cite aussi avec douleur l'émission de M. Crénese sur les Anglo-Saxons qui nous a rappelé les plus noires journées de l'occupation et qui nous a valu cette réplique d'un diplomate américain : « Les Anglo-Saxons sont des insulaires, sauf peut-être pendant la guerre ». (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

C'est pourquoi, monsieur Baumel, vous, pour qui j'ai beaucoup d'estime, j'ai apprécié tout à l'heure votre déclaration et j'ai enregistré avec satisfaction que le secrétaire général de l'U. N. R., s'élevant au-dessus de sa passion politique, est venu comme rapporteur émettre le vœu de la commission en disant : il faut que tous les partis politiques puissent également à la télévision faire de la propagande. Je peux vous dire, monsieur Baumel, que dans votre bouche cette déclaration m'a rempli de joie et j'espère que le vœu émis par la commission sera entendu par le Gouvernement tout entier. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Mais il y a une autre question qui me tient particulièrement à cœur, c'est celle du droit de réponse à la radio ou à la télévision. J'ai eu l'occasion, au cours d'un débat qui a fait

sourire mes collègues, de dire l'impossibilité où se trouvait un journal, un organisme, un simple individu, d'obtenir un droit de réponse et j'ai demandé que ce droit de réponse soit donné en cas d'injure ou de diffamation. J'ai déposé un texte ; mais, chaque fois que ce texte est évoqué devant la conférence des présidents et qu'on fait part de mon insistance pour qu'il soit discuté par le Sénat le Gouvernement s'y oppose et dit : « On a le temps de l'étudier ! » Mais un espoir vient de naître pour moi. Maintenant, la R. T. F., quand elle est attaquée par quelqu'un, par un journal, notamment, répond et contre-attaque. Il ne faudrait pas que ce droit de réponse soit à sens unique. C'est pourquoi il me serait agréable, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, que vous disiez à M. le ministre de l'information que j'attends depuis de très nombreuses années la discussion de ce texte. C'est mon éminent ami M. Marcilhacy qui en est le rapporteur.

Nous serions très désireux que justice soit rendue sur les antennes de la R. T. F. à ceux qui sont diffamés et injuriés. Pourquoi peut-on répondre dans la presse en vertu de la loi de 1881 et ne peut-on pas répondre à la télévision ou à la radio ? C'est là une injustice flagrante et je suis persuadé qu'enfin un jour on pourra discuter ce texte que j'attends et que d'autres d'ailleurs attendent car ils sont nombreux ceux qui, ayant été victimes d'une injure ou d'une diffamation, n'ont pas eu de moyens de réponse. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Il nous aurait été agréable aussi de connaître l'opinion du Gouvernement sur l'émission qui a paru inutile et affreuse et qui a constitué « l'opération sans douleur » de *Cinq colonnes à la une*. On a dit sans douleur. Moi, je veux bien, mais j'ai eu l'impression en regardant l'émission que celui qui subissait l'opération était certainement très éprouvé et je ne vois pas l'intérêt qu'a présenté cette émission.

Nous aurions été heureux aussi d'avoir quelques détails sur les malheurs de M. Jean Nocher « en direct ». Cela me paraissait en différé et il y avait au contraire une discussion qui paraissait comporter peut-être pour conclure quelques directs. (*Rires.*) Nous n'avons pas eu de clartés à ce sujet. Or, M. Jean Nocher est toujours très précis...

M. Jacques Duclos. Qu'est-il devenu, celui-là ?

M. Roger Carcassonne. Il est souffrant, paraît-il. C'est pourquoi son émission n'est pas passée en direct.

M. Jacques Duclos. C'est le Philippe Henriot du régime.

M. Roger Carcassonne. Nous voudrions signaler aussi à M. le ministre de l'information la nécessité de maintenir le travail des orchestres de chambre par des engagements réguliers à la radio et à la télévision ; ce qui permettrait de relever la qualité des émissions musicales et d'assurer la diffusion d'œuvres inconnues dont souvent nos ensembles indépendants ont l'exclusivité et la priorité, dans le cadre des recherches historiques.

Nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, d'être notre interprète auprès de M. Peyrefitte, notre ministre de l'information, que j'ai beaucoup apprécié sur le plan européen. Nous avons fait ensemble de nombreux voyages à Luxembourg Grand-Duché et j'espérais qu'il accepterait peut-être aujourd'hui de faire le voyage du Luxembourg tout court. (*Rires.*) Nous ne l'avons pas vu, nous savons que c'est un homme aux idées larges, dépourvu de tout sectarisme et nous serions heureux que dans l'application de son budget on sente passer dans ses services plus d'indépendance, plus de liberté et plus d'humanité.

Maintenant, quand on n'est pas dans la ligne du Gouvernement on n'a pas sa place à la télévision ; on en est écarté. Quand on a fait une émission qui a paru contenir quelques sous-entendus pouvant blesser le Gouvernement ou sa politique, on n'a plus le droit de s'exprimer. Dans un pays qui prétend être le pays de la liberté, il faut que cette situation cesse au plus tôt et qu'enfin on puisse dire que nous vivons dans une véritable démocratie (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à Mme Crémieux.

Mme Suzanne Crémieux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est certain que beaucoup de choses ont été dites et cela surtout au cours de l'excellent rapport de notre collègue Baumel et celui de notre ami Edouard Bonnefous, mais il n'a pas été tout dit sur la façon d'informer.

En effet, je crois qu'à la radio et à la télévision il existe un besoin d'informer l'opinion, un besoin de créer l'information, mais j'estime, monsieur le ministre, que souvent ceux qui informent, informent mal, délibérément ou non. Il en résulte souvent une corruption des esprits.

Aussi mon propos n'étant que de traiter de quelques problèmes fondamentaux, vais-je rapidement insister sur les deux points particuliers suivants : qui possède le pouvoir d'informer et comment informer ?

Le pouvoir d'informer a été longtemps le monopole de la presse écrite et, pour sauvegarder la liberté de l'information qui tendait à être soumise aux intérêts privés, ce que l'on appelle aujourd'hui les groupes de pression on a recouru à la pluralité des journaux. Cependant, certaines menaces économiques contribuent, depuis quelque temps, à supprimer l'indépendance de la presse : d'une part, les mesures que l'Etat avait décidées et qui n'ont pas été appliquées, telle l'obligation de publier un bilan annuel ; d'autre part, les mesures de détaxations et de subventions aux entreprises de presse décidées après la Libération n'ont pu enrayer le phénomène de concentration que l'on enregistre actuellement, surtout à l'étranger.

Aussi, il est normal que l'Etat ait voulu, pour les techniques modernes de diffusion de la pensée que sont la radio et la télévision, contrôler étroitement leur organisation et leur gestion ; pour ma part, je ne m'en plaindrai pas. Il ne s'agit pas de le regretter car il ne pouvait être question, dans notre pays très attaché à la notion de service public, de laisser entièrement à l'intérêt privé une technique dont l'influence sur la marche des institutions et le comportement humain est si importante. Elle a en outre un rôle éducateur que l'on ne peut négliger et qui doit être étudié en liaison étroite avec l'éducation nationale.

Il était donc hors de doute que la radio et la télévision ne pouvaient être que sous le contrôle de l'Etat. Je le répète, je ne m'en plains pas ; mais tout est une question de mesure.

Si ces moyens d'expression modernes doivent être soustraits à l'influence de l'intérêt privé, leur utilisation ne saurait en aucune façon être réservée à une majorité politique quelle qu'elle soit, même dépositaire de la souveraineté. La radio et la télévision sont, dans une démocratie, même dans une démocratie moderne, au service, non pas du Gouvernement, non pas d'une politique, mais au service de la nation tout entière.

Néanmoins, celui qui possède le pouvoir d'informer est fatalement tenté d'en abuser — c'est normal — et l'on peut craindre que les gouvernements qui contrôlent et qui dirigent les services de l'information ne tendent à présenter et à interpréter les faits dans un sens favorable à leur politique. C'est, monsieur le secrétaire d'Etat, une possibilité que le Gouvernement actuel ainsi que les deux gouvernements précédents n'ont pas manqué d'utiliser — vous le savez fort bien — et qu'à encore aggravée cette pratique toute nouvelle pour notre siècle d'un domaine réservé et d'un secret d'Etat pour lesquels on ne peut obtenir le moindre renseignement.

Certes, il est souhaitable que le Gouvernement qui détermine et conduit la politique de la nation puisse utiliser la radio et la télévision pour expliquer sa politique et exposer au pays les problèmes auxquels il a à faire face, mais cela en toute objectivité et sans aucune question d'ordre politique que défend un seul et même gouvernement.

Mais le pouvoir exécutif ne peut se servir de ces moyens d'expression pour une quelconque propagande, car le but de l'information c'est d'éclairer l'opinion publique. Les masses populaires sont les grandes options politiques sur le destin du pays ; il convient de leur donner une information assimilable, exacte et impartiale. Ainsi, parviendrons-nous peut-être à ce que les consultations électorales ne soient plus ces expressions de l'opinion tout à la fois confuses, anarchiques et sujettes à des interprétations.

Mais informer, c'est aussi pour nous le droit de juger la politique qui est pratiquée. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat et c'est ce qui doit être possible de faire à la radio et à la télévision, car le contrôle du pouvoir par les élus et par les électeurs, comme le disait Alain, c'est la démocratie.

Cela vous explique pourquoi le Gouvernement ne peut faire, et n'a pas le droit de faire, de la R. T. F. un moyen de gouvernement, car une véritable information qui permet ce contrôle ne dépend pas seulement de lui.

Cette véritable information impartiale qu'il nous faut — cela a été justement rappelé par notre éminent rapporteur M. Jacques Baumel — ne peut être obtenue qu'en donnant l'indépendance à ceux qui sont chargés d'en recueillir les éléments, de les expliquer, en un mot d'informer, c'est-à-dire les journalistes. Demande-t-on aux professeurs de renoncer à leur liberté de jugement ? Il n'y a pas de raison que les journalistes, qu'ils soient de la presse écrite ou bien du journal parlé ou télévisé de la R. T. F. et dont le métier est également noble, ne puissent pas bénéficier des mêmes libertés et être assujettis aux mêmes devoirs. Certes, c'est un problème dont je ne méconnais pas les difficultés ; mais on trop souvent dit que les libertés sont

employées parfois à tuer la liberté, et on a vite fait, devant les diverses expressions de la vérité, de déterminer une vérité officielle à laquelle on reconnaît toutes les vertus.

Il faut le dire très nettement, ce raisonnement est fondamentalement étranger à la démocratie. La vérité ne peut naître que du dialogue qui est peut-être le critère le plus sûr du régime démocratique. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Delpuech.

M. Vincent Delpuech. Monsieur le président, mes chers collègues, je n'aurai pas besoin de développer longuement l'intervention que j'avais préparée, puisque nos collègues, MM. Bonnefous et Baumel, ont vraiment tout signalé dans deux remarquables rapports. Je voudrais cependant insister sur la partie concernant le fonds culturel.

Les deux rapporteurs ont demandé une augmentation de la dotation de ce fonds culturel, qui a permis à la presse périodique et à la presse quotidienne de faire rentrer douze milliards l'année dernière, tandis que treize milliards rentreront cette année. Je tiens à souligner que le quart provient des journaux quotidiens et que les trois-quarts sont obtenus par les journaux périodiques. Ces derniers ne sont pas des journaux de fantaisie, mais des revues techniques, industrielles et médicales ; ce sont celles qui font les plus grosses recettes à l'étranger et qui font connaître tout ce que les ingénieurs et les savants français ont pu réussir dans l'exercice de leurs fonctions ou de leur métier.

J'insiste donc auprès de mes collègues pour que la dotation de ce fonds culturel soit absolument relevée dans le prochain cahier de crédits.

Une autre question que je veux souligner est celle des transports de presse par avion pour desservir les pays proches de la France, d'abord les douze nouvelles républiques francophones de l'Afrique. Si vous n'y prêtez pas garde et si vous n'envoyez pas des journaux français dans les douze républiques noires d'Afrique, d'autres nations enverront des journaux qui sont écrits dans une autre langue, alors que nous avons encore la possibilité de maintenir dans ces pays le langage, la conversation, l'écriture et la lecture français. Vous perdrez la place que vous aviez si vous ne faites pas un effort pour le transport des journaux.

Tous nos amis d'Afrique semblent regretter de ne plus avoir des liens solides avec nous. Il faut donc faire un effort et faciliter le transport des journaux en en diminuant le prix. Sinon, nous perdrons notre influence sur les pays francophones qui, j'en suis sûr, tiennent à rester liés à nous.

J'ajoute qu'en dehors des pays d'Afrique va bientôt se poser le problème de l'Afrique du Nord, qui intéresse le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Si vous n'y prenez pas garde les journaux n'iront plus là-bas répandre la langue et la pensée françaises et les habitants de ces pays n'écriront plus et ne parleront plus français.

Enfin, au Proche Orient, nous étions les premiers partout. En Grèce, en Turquie, en Asie mineure et en Egypte, nos journaux étaient les plus lus des journaux étrangers.

Aujourd'hui, en raison des sacrifices faits par les anglosaxons en particulier et par les Allemands, ensuite, nos journaux sont moins répandus que les journaux étrangers et, petit à petit, nous perdons une clientèle fidèle.

C'est la raison pour laquelle j'insiste auprès du Gouvernement pour qu'il étudie cette question et qu'il réponde à l'appel de toutes les associations de presse, qui n'ont qu'un but : l'intérêt de la France.

Tous nos collègues se sont plaints en matière de radiodiffusion et de télévision de la direction unique de l'information.

Ils ont raison : le seul moyen de liberté d'expression qui nous reste, c'est la presse.

Pour combien de temps encore ?

Toutes les opinions peuvent avoir leur presse. Si vous ne la soutenez pas, si vous la laissez périr, si vous abandonnez toute l'information à la radio et à la télévision, vous aurez perdu la réelle vérité d'expression.

C'est pourquoi je fais appel à tous pour insister et obtenir les améliorations que je préconise.

En terminant, je voudrais solliciter du ministre des explications sur les saisies de journaux qui continuent et ont encore eu lieu récemment. Elles sont insupportables. La saisie des journaux est incompatible avec le respect de la liberté d'expression. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Duclos.

M. Jacques Duclos. Monsieur le président, mesdames, messieurs, sur le budget de l'information je me propose de présenter quelques observations relatives à la télévision dont le pouvoir se sert abondamment pour sa propagande.

Le ministère de l'information est celui qui, depuis le retour du général de Gaulle au pouvoir, a le plus souvent changé de titulaire. De Malraux en Soustelle, de Soustelle en Frey, de Frey en Terrenoire, de Terrenoire en de La Malène, de de La Malène en Peyrefitte, de Peyrefitte en Fouchet et de Fouchet en re-Peyrefitte, on a vu se succéder huit ministres de l'information. Mais les titulaires de ce portefeuille ont pu changer, la maison, elle, est restée la même.

Sans doute, en ce qui concerne les émissions artistiques de la télévision, peut-on considérer que d'excellentes productions ont été réalisées comme, par exemple, le *Procès Calas*, pour ne citer que l'une des réalisations les plus récentes.

Mais ce qui va moins bien, c'est l'aspect propagandiste de la télévision. Bien entendu, il s'agit d'une propagande exclusive en faveur du pouvoir personnel. D'ailleurs, dans ce domaine, on en vient à la définition classique du mensonge qui peut être fait soit par action, soit par omission.

C'est, pour une large part, le mensonge par omission qui a cours à la télévision, car, si, par exemple, aux explications officielles s'ajoutaient d'autres explications de l'opposition sur tel ou tel problème, le « bourrage de crâne » serait, dans une certaine mesure, remplacé par une confrontation de points de vue susceptible de faire réfléchir les téléspectateurs.

Je veux, en matière d'omissions délibérées, citer quelques faits significatifs.

Au mois d'octobre 1961, j'avais posé une question orale avec débat, mais elle n'est jamais venue en discussion. Cependant, les raisons qui m'avaient amené à poser cette question étaient sérieuses puisqu'il s'agissait de la cérémonie du vingtième anniversaire de la fusillade à Châteaubriant, par les nazis, de vingt-sept otages, le 22 octobre 1941. Cette manifestation commémorative fut ignorée par la télévision et, pourtant, elle méritait de retenir son attention puisque 15.000 personnes se rassemblèrent dans la carrière de Châteaubriant avec une délégation du conseil général de la Seine et en présence de divers personnalités de la Résistance.

Cette manifestation du souvenir était au moins aussi importante que telle réunion de l'U. N. R.-U. D. T. dont on tient à nous parler en nous faisant voir les participants, alors que la cuisine politicienne de ces messieurs n'a qu'un intérêt très secondaire.

Peut-être ne veut-on pas parler de Châteaubriant parce que les fusillés étaient des communistes, parce qu'on ne veut pas que les téléspectateurs pensent à l'officier hitlérien qui, piétinant avec ses bottes le cadavre d'un des suppliciés de Châteaubriant pour le faire entrer dans un cercueil trop petit, déclara cyniquement au fossoyeur, indigné : « Kommunist, pas Français ! »

Etrange, n'est-ce pas, cette prétention de l'officier nazi de décerner les brevets de patriotisme aux résistants français qui, tous, quelles que fussent leurs opinions, pensaient à une seule chose : libérer la France de l'occupation ennemie.

D'ailleurs, cette prétention d'effectuer des différenciations entre Français a été manifestée aussi par Adenauer lors de son récent voyage à Paris. En effet, il a fait l'éloge des nouveaux députés inconditionnels qu'il a trouvés meilleurs que les députés de la précédente législature. En quoi d'ailleurs Konrad ne fait que reprendre les propos de Charles-le-Grand.

J'en reviens donc à dire que les téléspectateurs ne virent pas la manifestation du vingtième anniversaire de Châteaubriant. Par contre, ils ont pu voir, depuis, la signature du traité de l'Elysée et le célèbre baiser qui y mit un point final. Ce baiser, loin de servir la cause de la paix et de l'amitié du peuple français et du peuple allemand, a été le couronnement de la signature d'un traité de guerre froide avec les dangers qu'il comporte.

Le reportage télévisé de l'Elysée a, en quelque sorte, complété un autre reportage télévisé dont nous avons été gratifiés, il y a quelques mois, à l'occasion du voyage en Allemagne occidentale du chef de l'Etat qui, à cette occasion, tint à rappeler à ses auditeurs allemands sa lointaine origine badoise dont il n'avait jamais entretenu les Français.

Il y a quelques jours, les organisations de la Résistance ont manifesté à la crypte nationale du souvenir pour protester contre la libération par le pouvoir de deux criminels de guerre nazis, Oberg et Knochen, responsables de la mort de plus de 100.000 patriotes français. Mais, bien entendu, la télévision n'était pas à cette manifestation. Une omission de plus à ajouter à celle de Châteaubriant.

Parmi les omissions de la télévision, qui sont plus exactement des interdictions, je veux souligner que, dans « Cinq colonnes à la une », un passage sur les élections ne fut pas admis

au programme parce que, paraît-il, il contenait certaines critiques visant d'une manière pittoresque le chef de l'Etat. Je crois savoir aussi que l'émission « Faire face » sur la violence, au moment de la chasse aux Algériens, avait été interdite. De même, on a interdit une émission scolaire sur l'activité d'un maire. Cette émission avait été tournée avec M. Waldeck L'Huillier, député, maire de Gennevilliers, qui, à l'époque, était notre collègue au Sénat. Jamais elle n'a été projetée. Le pouvoir, qui veut liquider les municipalités élues, n'a pas voulu que les téléspectateurs voient comment les maires travaillent, se dévouent et s'efforcent de faire face à d'énormes difficultés dans l'intérêt de la population.

Un sénateur à gauche. C'est très vrai !

M. Jacques Duclos. Des informations orientées d'un côté et des omissions significatives de l'autre côté, voilà comment la télévision apparaît aux yeux des téléspectateurs.

M. Peyrefitte, qui est revenu à l'information, s'efforce de jouer, quand il paraît sur le petit écran, le grand air de la séduction. C'est sans doute pour cela qu'il a été préféré à M. Fouchet, qui faisait trop dans le genre « La Voix de son maître ». En quelque sorte, la manière séduisante semble avoir eu la préférence « pompidolienne » par rapport à la manière « matamore ».

Mais la télévision reste soumise aux mêmes impératifs, à savoir « servir la politique du pouvoir », qui se sert de l'argent des téléspectateurs pour faire sa propagande.

La question qui se pose à ce sujet est de savoir si les usagers de la R. T. F. sont ou ne sont pas en droit de bénéficier, en échange des taxes qu'ils sont obligés de payer, d'informations loyales conformes à la réalité.

Cela est d'autant plus important qu'on leur fait subir le pilonnage d'une propagande qui semble oublier, à certains moments, où sont les véritables intérêts de la nation.

Cette question se pose avec d'autant plus de force que nous avons pu voir l'usage fait de la télévision par le pouvoir à l'occasion du référendum et des élections. La télévision a servi de moyen d'expression à la politique de la candidature officielle que nous avons vu mettre en application aux dernières élections. Et l'on n'a pas oublié qu'aussitôt après ces élections une émission « Faire face » sur le communisme a été interdite parce qu'elle ne plaisait pas à M. Fouchet qui décida son interdiction sans même l'avoir vue.

A ce point de mon exposé, je vous dirai quelques mots d'une interdiction toute récente relative à la bataille de Stalingrad qui, il y a vingt ans, marqua le tournant de la guerre contre l'hitlérisme.

A l'occasion de cet anniversaire, la R. T. F. avait envoyé un de ses collaborateurs, M. Frédéric Rossif, en Union soviétique. Le président du conseil de l'U. R. S. S., Nikita Khrouchtchev, et le ministre de la défense, le maréchal Malinovsky, ayant accordé des interviews relatives à la bataille de Stalingrad, la diffusion de leurs déclarations a été interdite. Cette interdiction a entraîné le retrait du programme de la télévision de l'émission sur cette bataille qui va être diffusée dans d'autres pays d'Europe.

Pourtant, quand on lit l'interview du président du conseil de l'Union soviétique, on se demande ce qui a motivé son interdiction.

Lui reproche-t-on d'avoir dit : « Etre fidèle à la mémoire des disparus, c'est lutter pour la paix ? »

Lui reproche-t-on d'avoir dit, à propos des revanchards allemands : « Quiconque désire réellement la paix en Europe ne doit pas contribuer à ce que les forces de la revanche et de l'agression aient accès aux armes thermo-nucléaires ? »

On peut se demander si la censure « pompidolienne » ne s'est pas exercée comme conséquence du traité de l'Elysée, en application duquel il faut « passer l'éponge » sur les crimes des hitlériens, ce qui en dit long sur l'état d'esprit de nos gouvernants et du guide qui, des hauteurs élyséennes où il trône, est en définitive le responsable de l'interdiction.

Mais, ce matin, le rapport de M. Edouard Bonnefous, en nous révélant que la diffusion de l'interview de Nikita Khrouchtchev a été interdite à la suite d'une demande de la République fédérale allemande a montré ce qu'est en réalité la prétendue indépendance du pouvoir. Le pouvoir essaie de faire croire qu'il ne subirait aucune pression extérieure et c'est à la demande des revanchards d'Allemagne occidentale que la télévision française est censurée. Voilà où nous en sommes !

M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial. Cette information a paru dans *Le Figaro* de ce matin.

M. Jacques Duclos. L'Elysée recevant, sous forme d'injonctions, des demandes de la chancellerie de Bonn et les appliquant le petit doigt sur la couture du pantalon, tels sont les dessous de l'indépendance du régime de pouvoir personnel et de cette fameuse grandeur dont on nous parle tant !

S'ajoutant à tout cela, on nous a annoncé que le nouveau député U. N. R., Max Petit, qui fut l'un des organisateurs du comité de salut public à la télévision, en mai 1958, va repartir sur le petit écran qu'il avait abandonné pour le Palais Bourbon.

D'ailleurs, cet inconditionnel est rapporteur du projet de statut de la R. T. F., ce qui n'est guère rassurant puisqu'il a été l'un des artisans de la colonisation de ce moyen d'expression par le pouvoir gaulliste.

Si, comme la presse nous l'a fait savoir, ce personnage est chargé, sous forme d'interviews, de commenter à la R. T. F. la politique de la majorité parlementaire, nous serons bien servis en matière de propagande pour le pouvoir personnel.

Les usagers payent les redevances et le pouvoir utilise leur argent pour intoxiquer l'opinion publique, ce qui est purement et simplement scandaleux.

Voilà pourquoi nous exigeons le contrôle démocratique de la télévision et de la radio de même que l'accession des différents partis de l'opposition démocratique aux émissions de la R. T. F.

Telles sont, mesdames, messieurs, les observations que j'ai tenu à présenter à l'occasion de la discussion du budget du ministère de l'information. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur quelques bancs au centre gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Marcilhacy.

M. Pierre Marcilhacy. Mesdames, messieurs, le moment me paraît venu de se rappeler la définition percutante que donnait de l'information un grand parlementaire, Henri de Jouvenel : le quatrième pouvoir.

Ce quatrième pouvoir, s'il existait depuis que la gazette fut inventée, il est devenu aujourd'hui terrible et il offre toutes les occasions de la violation de conscience. Si les anciens croyaient volontiers ce qui était écrit comment voulez-vous douter aujourd'hui de ce qu'un familier, un ami, vient vous raconter chez vous ?

Maintenant, c'est l'information qui vient chez vous, qui vous est donnée par des voix ou des visages familiers et cette information est le moyen d'une véritable violation de conscience. Je n'en tiens nullement responsables les journalistes qui présentent cette information. Ceux-là, hélas ! bien souvent la rage au cœur, obéissent aux ordres.

Vous assistez à l'heure présente au développement d'une institution née sous d'autres régimes et qui se nomme le ministère de l'information. Monsieur le secrétaire d'Etat, si je rappelle que les Etats totalitaires ont inventé ce département ministériel — je l'ai dit devant d'autres gouvernements — je me dois de constater que dans le passé nul n'a été beaucoup tenté de supprimer « l'avenue de Friedland ». Et pourtant n'est-ce pas là que se situe le drame ?

Eh bien ! oui, si vous voulez que ce moyen de violation de conscience n'accomplisse pas ses méfaits jusqu'aux extrêmes limites, il faut exercer sur lui le contrôle le plus démocratique ; il faut retirer au Gouvernement — au Gouvernement en tant que gouvernement politique — le monopole de l'instruction, le monopole de la direction ; il faut que les grands courants de pensée aient le droit de contrôler, d'empêcher ou d'autoriser.

Si vous n'y arrivez pas, alors vous serez condamnés à avoir un régime qui vivra sur ses antennes et par ses antennes, et le prochain changement de gouvernement consistera uniquement à prendre de vive force les microphones ou les caméras. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Elle est intolérable, mais aussi intolérable est ce que signalait notre collègue M. Delpuech : la saisie de journaux.

Elle est évidemment haïssable, et je me permets de dire à M. Delpuech que ce qui est odieux en cette matière, c'est qu'on saisisse des journaux au motif qu'on va exercer des poursuites judiciaires ; or quand la saisie est faite, on ne les exerce pas parce qu'on en est incapable.

Il existe, à ce sujet, un grand arrêt rendu par le Conseil d'Etat dans sa formation la plus étendue, sous la présidence de M. Cassin, et qui, s'il était soigneusement appliqué, devrait mettre un terme à un certain nombre de pratiques haïssables. J'ai quelque raison de très bien le connaître.

M. Duclos, tout à l'heure, a fait allusion à la suppression de l'émission sur la bataille de Stalingrad. Qu'il m'excuse de dire que, dans son propos, il aurait dû y avoir deux volets au dyptique.

Le premier volet, c'est l'utilisation faite par M. Khrouchtchev lorsque nous lui avons offert en France une grande tournée qui a coûté plus d'un milliard, des antennes de la radiotélévision pour nous présenter un grand cours de propagande politique. J'ai trouvé cela très angoissant, voire gênant. Mais je n'en suis que plus à l'aise aujourd'hui, alors que l'on a programmé — j'emploie ce néologisme — l'émission sur la bataille de Stalingrad, pour protester contre son interdiction.

La bataille de Stalingrad est un fait historique, aussi historique que la bataille de Verdun dont on a rappelé le souvenir récemment en supprimant d'ailleurs le nom du maréchal Pétain, puisqu'il y a « des morts qu'il faut qu'on tue ». On n'avait pas le droit d'interdire l'émission sur la bataille de Stalingrad, ou alors il ne fallait pas la programmer.

On n'avait pas le droit non plus d'insulter gratuitement les Anglo-saxons.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Pierre Marcilhacy. ...avec une inopportunité qui dépasse l'entendement.

Pourquoi tout cela ? Il doit y avoir à la télévision un certain nombre de serviteurs très zélés ou de gens qui ont besoin de conserver leur emploi pour vivre, et cela n'est déshonorant pour personne.

Je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat, transmettez à votre collègue de l'information les questions posées, avec une certaine émotion, par un homme qui s'honore, mon cher confrère, d'avoir été pendant des années un journaliste professionnel, d'avoir été secrétaire de rédaction du plus grand journal français d'avant la guerre et qui ne l'a jamais oublié. Comme journaliste et comme avocat, on a le devoir de servir la vérité. Je suis fier d'être à la fois journaliste et avocat. (*Applaudissements au centre gauche et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Coudé du Foresto.

M. Yvon Coudé du Foresto. Monsieur le secrétaire d'Etat, je désire vous poser une double question qui m'a été inspirée par un événement fort récent, puisqu'il date d'hier.

Cet événement est le suivant : il s'agit de la discussion qui s'est instaurée en Grande-Bretagne, à la Chambre des Communes, et qui a mis successivement aux prises le Premier ministre, M. Macmillan, et l'opposition.

On peut la résumer en trois épisodes. D'abord, M. Macmillan a attaqué vivement la France ; en particulier, il a donné, en ce qui concerne l'échec des pourparlers de Bruxelles, un certain nombre de précisions en général contraires à celles qui avaient été fournies par le Gouvernement français. L'opposition, de son côté, a manifesté, par la voix de certains de ses orateurs, son approbation de la position française et, par la voix d'autres de ses membres, sa désapprobation concernant l'interdiction faite à la princesse Margaref de venir en France.

Il ne s'agit pas ici de traiter le fond du problème, car nous avons le droit d'avoir les uns et les autres notre opinion à ce sujet ; mais cette opinion a besoin d'être éclairée par une information impartiale.

Il se trouve qu'étant, malgré moi, soumis à un repos forcé, j'ai écouté successivement les radios périphériques et la radio française. Quelle ne fut pas ma surprise d'entendre les radios périphériques, dans la plupart de leurs émissions, relater les trois types d'intervention, alors que la radio française a passé rigoureusement sous silence la partie de l'exposé de M. Macmillan dans laquelle il indiquait que la France n'avait pas, lors de l'échec de la conférence de Bruxelles, donné les vraies raisons de sa décision, à la suite de quoi il a émis d'autres opinions qui sont tout à fait l'inverse de celles que nous avons eu l'habitude d'entendre ici.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, mes deux questions sont les suivantes :

La première est de savoir si c'est sur son initiative personnelle que la radiotélévision française a décidé de supprimer cette partie de l'émission ou si c'est sur intervention. Je veux bien accorder le bénéfice du doute et admettre que c'est par inadvertance.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, j'en viens à ma seconde question : en votre âme et conscience, croyez-vous qu'on puisse faire confiance à un organisme d'information qui polarise de telle manière des événements aussi essentiels ? (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Marie-Anne.

M. Georges Marie-Anne. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, M. Motais de Narbonne nous a parlé tout à l'heure du rayonnement de la culture française à l'étranger et il a mentionné notamment l'Amérique latine.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais vous demander si vous êtes en mesure de nous dire ce qu'il est advenu du projet d'installation de la télévision dans le département de la Martinique.

Le ministre d'Etat chargé de l'information était venu à Fort-de-France en 1961 et il nous avait formellement promis que la télévision serait installée dans notre département de manière à constituer dans cette île de la mer Caraïbe un véritable centre de rayonnement de la pensée française en direction de l'Amérique latine. Nous aimerions savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, si le Gouvernement a renoncé à ce projet ou si nous pouvons continuer à en espérer la réalisation.

Cela dit, je me fais un agréable devoir de remercier le ministre de l'information des efforts qui ont été consentis pour renforcer les installations de la radio de Fort-de-France et de Pointe-à-Pitre et qui permettent aujourd'hui de supporter avantageusement la concurrence du poste appelé Radio-Caraïbe, qui est installé dans l'île anglaise voisine de Sainte-Lucie.

Je voudrais enfin m'associer aux observations présentées par notre collègue, M. Delpuech, concernant l'effort à consentir pour permettre une plus large diffusion de la presse française vers l'outre-mer de culture française.

Dans mon département, les journaux qui nous sont apportés par avion coûtent un prix exorbitant. Ceux qui ne sont pas en mesure de payer ces prix élevés doivent attendre l'arrivée du courrier maritime bimensuel. Il est facile de vous représenter, à l'âge de la radio, l'intérêt que l'on peut prendre à lire des informations qui datent de plus de quinze jours. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Abel-Durand.

M. Abel-Durand. Je vais vous inviter à descendre des sommets.

J'ai ici une collection d'une revue modeste, *La Vague*. C'est un moyen de propagande touristique, ayant un but essentiellement désintéressé, si tant est que puisse être sans intérêt une propagande en faveur du tourisme.

Elle subsiste grâce à des abonnements, à la publicité faite par des commerçants de la région, mais elle ne peut être distribuée qu'à condition de sortir avec le tarif de la presse. On le lui refuse. Pourquoi ? Parce qu'elle n'a pas, paraît-il, un nombre d'abonnés suffisant. Elle a dû arrêter totalement sa publicité.

Je tiens à protester devant le Sénat contre cette interprétation d'une incompréhension totale et j'espère que ma protestation atteindra M. le ministre compétent pour qu'il mette fin à une telle mesquinerie. (*Applaudissements.*)

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation ?...

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. Le budget du ministère de l'information s'élèvera, en 1963, à la somme de 67 millions de francs.

Ce budget a été élaboré dans la perspective d'un progrès de la coopération avec les pays d'Afrique. A cet effet, le fonds culturel a été doté de 300.000 francs supplémentaires qui seront utilisés essentiellement pour améliorer la diffusion de la presse française en Afrique noire.

Pour des populations qui commencent à sortir de l'analphabétisme et dont le niveau de vie est très bas, la distribution d'inventus de la presse française fournit des rudiments de culture.

Il faudra d'ailleurs profiter de cette occasion pour étudier à nouveau dans le détail et reviser, le cas échéant, les critères en fonction desquels est accordée l'aide du fonds culturel.

D'autre part, l'activité de la S. N. E. I., filiale de la S. N. E. P., sera considérablement développée pour permettre aux pays africains de se donner des imprimeries et des journaux. Des imprimeries ont déjà été construites à Madagascar et au Niger. Une autre est en construction à Abidjan. Des négociations sont également en cours avec les gouvernements du Sénégal, du Tchad et de la Mauritanie. Huit millions de francs ont déjà été utilisés pour ces opérations qui seront poursuivies et, si possible, accélérées.

Je voudrais dire un mot de l'activité de la S. O. F. I. R. A. D. et, d'ailleurs, de l'ensemble des entreprises nationales qui dépendent du ministère de l'information.

L'évolution de ces entreprises a été marquée en 1962 par un certain nombre d'événements importants. La S. O. F. I. R. A. D. a fait l'objet d'une grande réorganisation. En particulier, son conseil d'administration a été remanié pour tenir compte des nouvelles fonctions de la société et son activité s'est étendue à d'autres domaines. C'est ainsi qu'au terme d'une longue et difficile négociation, le financement de la « Radio des Vallées » a été finalement décidé.

Nous avons eu, d'autre part, à prendre parti sur l'important problème de la participation de la S. O. F. I. R. A. D. à la société « Images et sons ». Cette dernière société ne pose aucun problème financier, bien au contraire, et nous avons décidé de ne rien changer à la participation actuelle de la S. O. F. I. R. A. D.

Reste Radio-Monte-Carlo. La possibilité a été étudiée de lui accorder une onde longue, qui donnerait évidemment à cette station une audience beaucoup plus étendue. Cette question n'est pas encore résolue. Elle ne pourra l'être tant qu'un certain nombre de problèmes, fort délicats, n'auront pas été tranchés, comme celui du statut qu'aurait cette onde par rapport au monopole d'émissions de la radiodiffusion française. Encore faut-il trouver une onde longue qui ne gêne pas celles déjà en service et qui puissent s'insérer dans le cadre des conventions internationales en vigueur.

Outre la S. O. F. I. R. A. D., une autre entreprise nationale dépend du ministère de l'information : la S. N. E. P. Son rôle a considérablement évolué depuis l'origine. Après la guerre, la S. N. E. P. avait été créée pour liquider des opérations de confiscation de biens de presse qui avaient eu lieu au moment de la libération. Aujourd'hui cette tâche, bien qu'elle ne soit pas terminée, ne donne guère lieu qu'à des opérations secondaires de contentieux.

Sur le plan métropolitain, la S. N. E. P. se comporte sensiblement comme une entreprise chargée de gérer un service public. Sa gestion ne posait pas de problèmes essentiels jusqu'en 1962. Elle était même bénéficiaire, mais les transformations qui ont eu lieu en Algérie risquent d'avoir des conséquences sur l'équilibre financier de la société.

Aujourd'hui, l'aspect le plus important de l'activité de la S. N. E. P. est sa participation, par l'intermédiaire de la société des nouvelles entreprises industrielles, à des tâches de coopération. Le but de la S. N. E. P. est de fournir une aide aux pays africains par la création d'imprimeries et de journaux. Des imprimeries ont déjà été créées à Madagascar et au Niger. Une autre s'installe à Abidjan et des négociations sont en cours avec d'autres pays d'Afrique. Huit millions de francs ont déjà été consacrés à ces diverses opérations. Il y a là un domaine où nous ne pouvons ménager notre aide puisque c'est celui où les pays en voie de développement attendent particulièrement l'appui de la France.

Je voudrais maintenant vous dire un mot sur le budget proprement dit de la R. T. F. Les problèmes sont tout à fait différents en ce qui concerne la R. T. F. qui, on le sait, est un établissement public à caractère industriel et commercial. Les dépenses prévues pour 1963 atteindront au total, fonctionnement et équipement compris, 869.200.000 francs, alors que les prévisions de recettes sont comptabilisées pour 749.300.000 francs, faisant ainsi apparaître une insuffisance de 119.900.000 francs.

Comment peut-on expliquer cette situation ? Peut-on dire que les dépenses de la R. T. F. correspondent à la qualité du service rendu ? Nul ne conteste aujourd'hui la nécessité pour la R. T. F. de se donner l'équipement qui lui est indispensable pour accomplir sa mission. Or, force est de constater qu'à l'heure actuelle son équipement est insuffisant, si on le compare à celui des pays qui nous entourent. L'Angleterre dispose déjà de deux chaînes de télévision et entreprend la construction d'une troisième. Dans certains endroits des Etats-Unis, les téléspectateurs ont le choix entre sept programmes différents. Au Japon même, on trouve six chaînes de télévision. C'est pourquoi la mise en place d'une deuxième chaîne de télévision est devenue en France une nécessité urgente. Or le déficit de la R. T. F. en 1963 s'explique dans une large mesure par les dépenses engagées pour la construction de cette deuxième chaîne.

Il ne s'agit pas seulement d'ouvrir l'éventail des possibilités offertes aux téléspectateurs. Le Gouvernement se préoccupe actuellement de développer largement la radio et la télévision scolaires. L'existence d'une deuxième chaîne permettra à la R. T. F. d'étendre considérablement ces programmes éducatifs et culturels. Le Japon dispose déjà d'une chaîne de télévision entièrement consacrée à l'enseignement. Aux Etats-Unis, des millions d'enfants et de jeunes gens suivent régulièrement les cours télévisés chez eux, à l'école ou à l'université. Nous n'en sommes malheureusement pas encore là en France, mais on peut dire que les dépenses engagées pour la deuxième chaîne de télévision permettront à la R. T. F. de mieux remplir sa mission éducative.

En second lieu, la situation financière de la R. T. F. en 1963 s'explique également par l'effort de remise en ordre entreprise dans le domaine de la gestion du personnel. En septembre dernier, tous les employés de la R. T. F. ont eu à choisir entre le nouveau statut de contractuel qui leur était offert et leur ancien statut de fonctionnaire. La plupart ont choisi la première solution et la R. T. F. devra, en 1963, régulariser la situation de tous ces personnels et payer dans la plupart des cas des rappels importants.

L'augmentation des dépenses de personnel ne correspond donc pas à des créations d'emplois, au contraire, et malgré les recrutements qu'il faudra opérer, en particulier pour la seconde chaîne de télévision, la R. T. F. économisera plus de 8 millions de francs grâce à la suppression de son service algérien.

Il reste évidemment à faire face sur le plan financier au déficit prévu, 120 millions de francs. Le Gouvernement n'a pas voulu vous proposer une augmentation de la redevance qui serait vraisemblablement mal accueillie par le public, et les autres ressources de la R. T. F. ne peuvent pas non plus être augmentées dans des proportions sensibles.

Il n'est pas question d'accroître les tranches d'horaires consacrées aux émissions compensées ; leur prix a considérablement augmenté depuis deux ans et il est maintenant comparable à celui des émissions analogues existant, par exemple, en Italie. Le principe du remboursement intégral des services rendus est maintenant appliqué d'une façon aussi stricte que possible, en particulier pour la radio et la télévision scolaires ; il ne faut donc pas attendre de ces postes un accroissement important des recettes.

C'est donc au fonds de roulement de la R. T. F. qu'il faudra faire appel. Si les disponibilités de ce fonds devaient se révéler insuffisantes, il faudrait alors envisager d'autres moyens de financement. Ce problème, vous vous en doutez, mesdames, messieurs, n'a pas échappé à l'attention du Gouvernement.

En ce qui concerne le contrôle financier, des assouplissements ont déjà été apportés. C'est ainsi que les dépenses des sections artistiques et journalistiques de la R. T. F. inférieures à 50.000 francs ne font plus l'objet d'aucun contrôle *a priori* et qu'aucun ordre de mission pour la France métropolitaine n'est plus revêtu du visa préalable du contrôle financier. De plus, des négociations sont actuellement en cours en vue d'apporter des assouplissements au visa préalable nécessaire pour les missions à l'étranger. Il ne faut pas perdre de vue que les dimensions de l'établissement et sa nature particulière, de même que le statut accordé à son personnel, se prêtent difficilement à la suppression de tout contrôle *a priori*. Les progrès réalisés témoignent cependant de la volonté du Gouvernement de mettre la R. T. F. en mesure d'accomplir ses tâches dans les meilleures conditions d'efficacité.

MM. Edouard Bonnefous et Baumel m'ont entretenu du problème relatif au fonds culturel. En ce qui concerne les crédits de ce fonds, tous deux ont montré l'intérêt qui lui est porté. Cet intérêt est incontestablement justifié si l'on considère l'ampleur de la tâche et les objectifs que le fonds s'assigne actuellement, notamment, comme je l'ai dit, dans les pays d'Afrique. Dans le montant des crédits qui lui sont alloués, l'augmentation de 300.000 francs du chapitre 43-02 est l'indice de l'importance que le Gouvernement lui attache.

MM. Edouard Bonnefous et Baumel ont évoqué, en outre, un certain nombre de problèmes, les uns, relatifs à la coordination du fonds culturel du livre géré par le ministère des affaires étrangères et du fonds culturel de la presse géré par le ministre de l'information, les autres, relatifs au transport des journaux par avion et au choix des bénéficiaires de l'aide du fonds. Ce sont des problèmes de gestion interne du fonds culturel. Ils font l'objet d'une étude dans le cadre d'une réforme de la gestion du fonds qui tient compte du nombre sans cesse plus élevé des parties prenantes et toutes les questions qui viennent d'être évoquées.

M. Baumel et Mme Dervaux ont souligné l'utilité de la presse. D'autres orateurs ont insisté sur le même point. M. Baumel en particulier a évoqué le prix des journaux. A ce sujet, j'indique qu'il faut que les journaux se mettent d'accord entre eux et saisissent le Gouvernement d'une demande de hausse, ce qui n'a pas encore été fait. Le passage à 0,30 franc ne peut être qu'une mesure générale affectant tous les journaux au même moment. Si certains d'entre eux ne passaient pas à ce prix, cela créerait à leur profit un avantage sur le plan de la concurrence. Comme ce sont les plus importants qui resteraient à 0,25 franc, les petits journaux seraient en position difficile et perdraient leurs lecteurs. Toute mesure implique donc au préalable l'accord unanime de la presse. Il faut que le passage à 0,30 franc soit simultané pour que ne soient pas créées des conditions de concurrence désastreuses. Le Gouvernement attend cet accord ; il ne lui appartient pas de prendre l'initiative des hausses qui doivent lui être proposées.

Mme Dervaux a soulevé le problème relatif au centre des redevances de Rennes. La décentralisation du centre des redevances de Paris a été décidée par le comité de décentralisation et le comité central d'enquêtes sur le coût et le rendement des services publics. Le centre de Paris gérant près d'un tiers des comptes de redevances, il était normal d'étudier si une autre organisation du service ne permettait pas une meilleure exécution des tâches et une économie des moyens. Le système actuel, en effet, n'est pas très satisfaisant. Les centres sont souvent trop éloignés de l'utilisateur. Je rappelle que Toulouse gère non seulement la région de Toulouse et de Bordeaux, mais encore Nice et la Corse. Les centres sont saturés et leur retard est parfois considérable. D'importants investissements seraient nécessaires pour la plupart d'entre eux, Paris, Toulouse et Lyon, qui doivent être réinstallés complètement. C'est pourquoi une centralisation des tâches comptables a été envisagée à Rennes. Le problème est à l'étude, et l'on peut penser qu'une certaine centralisation est souhaitable et, par contre, que la décentralisation des contacts avec les usagers est indispensable.

En ce qui concerne la proposition de loi sur le droit de réponse dont m'a parlé M. Carcassonne, je voudrais lui dire qu'il n'y a pas, bien entendu, d'objection de fond à la proposition qu'il a formulée. Mais, en réalité, cela nécessite une étude particulièrement approfondie, et la proposition de loi, qui a été déposée par lui, demande à être très soigneusement examinée. M. Carcassonne devine quels abus pourraient se faire si ce droit de réponse était donné d'une façon inconsidérée, abus venant de toute une série de gens qui viendraient se plaindre que telles critiques ont été apportées non seulement dans le secteur de l'information politique, mais dans tous les autres secteurs qui intéressent la Radiodiffusion-Télévision française. Il est certain qu'en dehors du droit de réponse légitime se glisseraient des désirs de publicité de toute une série de gens qui voudraient profiter occasionnellement des antennes de la R. T. F.

M. Pierre Marcilhacy. Monsieur le secrétaire d'Etat, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Marcilhacy, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Marcilhacy. Monsieur le secrétaire d'Etat, en tant que rapporteur du projet déposé par notre collègue M. Carcassonne, j'enregistre vos propos avec la plus grande satisfaction et j'attends que le ministère compétent — qui peut être soit le ministère de l'information, soit le ministère de la justice — me fasse des propositions d'ajustement de ce texte.

Toutefois, excusez-moi de vous dire qu'en raison du temps qui s'est écoulé depuis que cette proposition de loi a été déposée et depuis que j'ai étudié le texte j'aimerais que, dans un mois ou deux, en tout cas avant la prochaine session, vous ayez l'obligance de donner des instructions pour qu'on puisse étudier un texte sérieux.

Au surplus, je crois que le projet de M. Carcassonne était en lui-même fort bien équilibré. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. En tout cas, monsieur Marcilhacy, l'occasion m'a été donnée de vous faire connaître l'opinion du Gouvernement en cette affaire. Cela vous permettra, s'il en était besoin, de laminer le projet et de lui donner la forme qui corresponde à la pensée que je viens d'exprimer. (*Murmures à gauche.*)

Je voudrais également répondre à M. Carcassonne, qui a parlé de la publicité à la R. T. F. et critiqué les émissions compensées, que celles-ci sont exclusivement réservées à la propagande demandée par les instances gouvernementales, les services publics, les organismes d'intérêt général, à l'exclusion de toute publicité commerciale, et qu'elles portent sur des produits et non sur des marques.

Selon le terme technique qui a été employé, le *spot* est une émission filmée d'une minute trente qui est diffusée trois fois avant chaque édition du journal télévisé et qui a coûté, dans toute l'année 1963, 80.000 francs.

Ces émissions compensées durent en tout une heure trente par mois sur 235 heures environ de programmes télévisés, ce qui est une proportion particulièrement modérée, comme M. Carcassonne voudra bien le reconnaître.

Quant aux émissions vers l'étranger, dont m'ont parlé en particulier MM. de Narbonne et Carcassonne, elles ont un volume plus important que ne le pensent ces orateurs : en 1962, 9.062 heures de programmes originaux, soit 25 heures par jour, auxquels s'ajoutent 7.228 heures de programmes relayés, soit 20 heures par jour, ont été envoyés à l'étranger.

M. Léon Motais de Narbonne. Ils n'y arrivent pas !

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. Ces émissions sont payées par le ministère des affaires étrangères au titre des services rendus et c'est donc ce département ministériel qui doit définir la politique suivie en la matière.

On dit que les émissions sur ondes courtes sont mal entendues à l'étranger. C'est tout à fait vrai, mais, sur le plan technique, la mise en service fin 1962 et début 1963 de nouveaux émetteurs et d'un système d'antennes dit « à rideaux » remplaçant les antennes antérieures doit permettre d'assurer à nos émissions une efficacité beaucoup plus grande. Des études seront faites en 1963 pour constater les résultats de ces transformations.

Une réorganisation des programmes est à l'étude en vue d'assurer des émissions continues à destination de l'ensemble du globe au lieu des émissions courtes dont il a été parlé tout à l'heure.

M. Delpuech a souligné l'utilité, et je n'en disconvie pas, de la presse écrite, mais je tiens à lui indiquer que le Gouvernement a le souci de l'aider. Je rappellerai que l'Etat rembourse à la Société nationale des chemins de fer français 18.500.000 francs au titre des transports de presse, ce qui lui permet de consentir une ristourne de 50 p. 100 sur les tarifs normalement applicables. De même l'Etat rembourse 5 millions 306.900 francs sur tous les investissements en matière de matériel d'imprimerie. C'est dire que la pensée du Gouvernement se rencontre avec celle de M. Delpuech et que le Gouvernement a le souci, parfaitement légitime, d'aider la presse écrite.

M. Bonnefous et M. Baumel m'ont parlé du problème du troisième centre de production de télévision. Celui-ci ne sera pas spécialement affecté à la deuxième chaîne de télévision. Ce sera en effet, dans une première phase tout au moins, un centre de production de film et non de production « video », c'est-à-dire de production électronique, comme le centre des Buffles-Chaumont, notamment.

Enfin, je voudrais terminer, mesdames, messieurs, en évoquant le problème posé par l'interview de M. Khrouchtchev sur la bataille de Stalingrad. M. Duclos s'est fait ici le champion de l'objectivité de l'information, ce qui est assez plaisant de sa part...

M. Jacques Duclos. Mais non ! (*Sourires.*)

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. ... et ce qui lui a permis, en particulier, d'apporter un certain nombre de critiques.

Le communiqué publié par la direction générale de la R.T.F., le 7 février 1963, pour exposer les raisons qui l'ont amenée à ne pas diffuser les déclarations du président Khrouchtchev et du maréchal Malinovsky sur la bataille de Stalingrad, apporte des explications très larges sur ce point.

Si on reprend le déroulement des conditions dans lesquelles ces déclarations avaient été enregistrées, il apparaît que les autorités soviétiques savaient, dès le départ, que l'émission préparée par M. Rossif sur la bataille de Stalingrad avait un caractère purement historique.

La R. T. F. avait, en effet, au mois de novembre 1962, au moment où l'affaire s'était nouée, précisé aux autorités soviétiques que « l'objet de cette émission était de relater objectivement les différentes phases de la période historique considérée. »

Elle ne comportait ni discussion, ni polémique, mais seulement un exposé des faits : les forces en présence, leur armement, leur commandement, leurs mouvements.

Dans le cadre du numéro spécial du 4 février 1963, l'intention des auteurs était de montrer comment les envahisseurs allemands ont perdu l'initiative pendant l'hiver 1942-1943 et comment la victoire soviétique de Stalingrad a marqué un tournant décisif dans l'histoire de la guerre 1939-1945.

C'est dans ces conditions que la R. T. F. prenait l'engagement de diffuser intégralement, sans coupures ni additions, les déclarations du président Khrouchtchev. Comme on le sait maintenant, puisque les autorités soviétiques ont publié le texte des déclarations du président Khrouchtchev et du maréchal Malinovsky, ceux-ci ont ajouté à leurs souvenirs des propos de caractère politique visant notamment à attaquer le rapprochement franco-allemand, qui constitue l'un des facteurs essentiels de la construction de l'Europe et, quoi qu'en dise M. Duclos, du maintien de la paix en Europe.

De telles déclarations transformaient le caractère de l'émission sur la bataille de Stalingrad et nous n'avons pas eu besoin, contrairement à ce qui a été dit et à quoi j'apporte le démenti le plus formel, que tel pays, en particulier l'Allemagne de l'Ouest, nous invite à supprimer cette émission. Le Gouvernement français, qui voulait conserver à cette émission son caractère historique, s'est refusé à la diffuser parce que M. Khrouchtchev

lui avait donné, à l'évidence, un caractère politique. Tels sont donc les motifs qui ont incité le Gouvernement à ne pas diffuser cette déclaration.

Voilà, mesdames, messieurs, les différentes observations que je voulais formuler à l'occasion de l'examen de ce budget de la R. T. F. Il m'apparaît à l'évidence que, sur le plan budgétaire sur lequel je me suis placé, un effort a été fait. Il tend à être poursuivi, et c'est la raison pour laquelle je vous demande de voter ce budget. (*Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

M. Georges Marie-Anne. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Marie-Anne, pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

M. Georges Marie-Anne. Je déplore que M. le secrétaire d'Etat n'ait pas répondu à la question que j'ai posée au sujet de l'installation de la télévision à la Martinique, qui avait été promise par le Gouvernement.

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Boulin.

M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat. En effet, j'ai omis de répondre à cette question, et je vous prie de m'en excuser.

De très importants investissements ont été faits ces dernières années dans le domaine de la radiodiffusion aux Antilles; je signale en particulier qu'un puissant émetteur couvre la zone allant des Caraïbes à la Martinique et à la Guadeloupe. Pour la télévision, un projet a été établi; reste à trouver le financement dont M. Marie-Anne comprendra qu'il pose des problèmes, étant donné l'ampleur des crédits nécessaires. La question est à l'étude et, dès que des éléments plus précis me seront connus, je les lui ferai parvenir.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Monsieur le président, mes chers collègues, il est midi vingt et une conférence des présidents doit se tenir à quatorze heures trente. Je proposerai donc à l'assemblée de lever la séance et de reporter à la séance de cet après-midi l'examen des amendements sur ce budget, cela immédiatement après le vote unique sur les dispositions du budget des anciens combattants et le scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de justice.

M. le président. Le Sénat acceptera sans doute la proposition faite par M. le rapporteur général Pellenc de lever la séance et de renvoyer la suite de l'ordre du jour à la séance de cet après-midi, immédiatement après le vote et le scrutin inscrits en début de séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 3 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. En conséquence, voici quel pourrait être l'ordre du jour de notre deuxième séance publique précédemment fixée à cet après-midi, à quinze heures :

1° Vote sur les dispositions du projet de loi de finances pour 1963 concernant les anciens combattants et victimes de guerre :

Articles 13 (état B, titres III et IV) 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48 et 48 bis dans le texte voté par l'Assemblée nationale; article additionnel proposé par l'amendement n° 33 de M. le général Ganeval, article additionnel proposé par les amendements n°s 72 rectifié de M. Dailly et 89 rectifié de M. Bousch, à l'exclusion de tous autres amendements.

(Vote unique demandé par le Gouvernement, en application de l'article 44, 3° alinéa, de la Constitution).

2° Scrutin pour l'élection d'un juge titulaire de la Haute Cour de justice.

(Ce scrutin aura lieu aussitôt après le vote précédent dans l'une des salles voisines de la salle des séances, conformément à l'article 61 du règlement. Il sera ouvert pendant une heure.)

3° Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1963, adopté par l'Assemblée nationale (2° partie : Moyens des services et dispositions spéciales), n°s 42 et 43 (1962-1963). — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Service du Premier ministre :

A) II. — Information (suite) :

M. Edouard Bonnefous, rapporteur spécial ;

M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ;

Articles 57 ter et 57 quater.

B) Articles de totalisation des crédits :

Articles 13 (état B), 14 (état C), 12, 18 et 19.

C) Articles du projet non joints à l'examen des crédits :

Articles 17 (état D), 30 (état F), 31 (état G), 32 (état H), 37, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 69, 71, 72, 73, 74, 75 et 76.

D) Vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1963.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt-cinq minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.